



**MEMO-
RANDUM
2009**

FGTB-ABVV
Bruxelles-Brussel

AVANT-PROPOS

À la fin de l'année 2008, les employeurs de Bruxelles, de Flandre, de Wallonie et... de Belgique ont dévoilé **leurs ambitions communes pour Bruxelles**. En ces temps si incertains, on aimerait se réjouir de cette volonté patronale d'unir les « forces vives » du pays autour d'un projet de développement de notre métropole, lui reconnaissant, par là même, un rôle essentiel dans l'essor économique et social des *trois* Régions.

Et, de fait, quelques points positifs sont à souligner :

- la volonté des employeurs de doter la grande métropole bruxelloise d'une « plate-forme économique interrégionale » ;
- le souci d'investir dans l'éducation, la mobilité et la qualité de la vie ;
- l'ambition de faire de Bruxelles le cœur économique de l'Europe ;
- la volonté d'y développer des « niches » dans les marchés mondiaux en expansion ;
- la préoccupation d'une consommation énergétique plus durable.

Cependant, sans réelle surprise, la « feuille de route » des employeurs traite **essentiellement** de la vocation internationale de Bruxelles et vise donc le renforcement de son attractivité extérieure. On y retrouve certes d'importantes lignes de force du *Contrat pour l'Economie et l'Emploi* et du *Plan de Développement International*, auxquels la FGTB a adhéré. Mais, remarquons-le bien, on retrouve ces deux textes... complètement délestés de leur volet social !

Au plan opérationnel, l'ambition affichée par les employeurs est essentiellement de rendre la ville « plus accueillante aux talents » :

- en leur accordant des réductions d'impôts ;
- en leur dédiant de nouveaux équipements de prestige ;
- et en mettant à leur disposition des services « haut de gamme », dans des domaines très variés (commerce, culture, loisirs, et même santé et formation...).

CADRE GÉNÉRAL

Introduction	02
Des mutations urbaines inquiétantes	03
Un atout pour l'avenir	04
Des services publics forts	05
Les ravages du capitalisme	06
Les questions institutionnelles	07
Les défis de la prochaine décennie	08

MESURES CONCRÈTES DE DÉVELOPPEMENT

Développer l'économie urbaine	10
Renforcer le système éducatif et de formation	12
Promouvoir l'emploi des jeunes	17
Encadrer le développement des « boutiques de masse »	19
Créer des cellules de reconversion emploi-formation	20
Accueillir les nouveaux travailleurs	21
Bâtir une alliance emploi – environnement	22
Améliorer la mobilité	23
Modérer les loyers	25
Développer les équipements collectifs	27

GESTION DE LA VILLE

La restauration de l'état de droit	29
Le dialogue économique et social	31
La planification du développement régional	33
La participation des résidents étrangers	34
La défense du service public	35

FGTB Bruxelles

45, rue de Suède
1060 Bruxelles
T 02 552 03 34
F 02 551 48 82
www.fgtbbruxelles.be

Ce dossier a été réalisé par le Bureau d'Études de la FGTB de Bruxelles en collaboration avec la Centrale Culturelle Bruxelloise asbl. Il a bénéficié de l'appui du CEPAG (Centre d'Éducation Populaire André Genot) et du Service de l'Éducation permanente du Ministère de la Communauté française.

PRÉCISION: HOMMES/FEMMES

Dans cette brochure, les références aux personnes et fonctions au masculin visent naturellement aussi bien les hommes que les femmes.

Telle serait la voie royale pour résorber le chômage à Bruxelles et mettre au travail les Bruxellois moins scolarisés...

Un tel projet exigerait, bien évidemment, une dérégulation accrue des emplois de service et une pression plus forte sur les chômeurs, afin qu'ils acceptent de travailler aux conditions de flexibilité nouvelles de ces nouveaux et exigeants clients, dans une ville «de lumière», une ville «branchée», occupant en «back office» de nombreux «sans talents» (?), à des conditions que l'on devine... moyennement favorables. Mais il y a plus : à cumuler les exonérations fiscales concédées aux «talentueux» et la mise en chantier de nouveaux investissements de prestige, qui ne voit que notre Région serait conduite à faire supporter l'essentiel de ses coûts de développement par les contributions des *moins* nantis, amenés, par la force des choses, à sacrifier leurs propres besoins sociaux ?

Le texte patronal est fort évasif sur le défi de l'école à Bruxelles et son refinancement. Il ne traite pas davantage la crise du logement. Enfin, la vision qu'il propose n'ouvre aucune piste au développement «endogène» de la ville, cette part du développement économique qui repose sur les besoins *mais aussi sur les ressources* de ses habitants.

Depuis plusieurs mois, la FGTB de Bruxelles a fait le constat des profondes mutations de l'économie urbaine, avec, en perspective, la constitution d'une grande métropole de services.

Si le «pacte social» a longtemps permis au monde du travail de participer à l'essor économique de notre Ville-Région, via son activité industrielle, son offre de logements accessibles et la qualité de ses équipements collectifs, force est de constater que la désindustrialisation, l'explosion du prix des logements et le sous-financement structurel des équipements collectifs ont eu raison de ce pacte. Objet de spéculations mercantiles sur sa richesse foncière, la Région doit faire face à une explosion de pauvreté et d'exclusion sociale.

Il est donc **vital** de doter Bruxelles d'un projet économique et social mobilisateur, reposant sur les acquis du *Contrat pour l'économie et l'emploi*, assurant une répartition plus juste de la richesse créée et incluant la mise en place de nouveaux services et équipements collectifs. Notre Région mérite une amélioration des conditions de travail des Bruxellois, aujourd'hui exploités de manière de plus en plus intensive par une économie de services en pleine mutation/expansion. Ce dont elle a besoin, ce n'est certes pas d'une dérégulation accrue mais, au contraire, d'un encadrement social de cette nouvelle économie...

Pour y parvenir, la FGTB préconise la négociation d'un *Pacte de croissance urbaine*.

Cet outil, tripartite (patrons-syndicats-gouvernement), aurait notamment comme ambition d'opérer une série d'arbitrages :

- entre *développement économique et amélioration des conditions de travail* ;
- entre efforts à consentir pour le *développement international* de Bruxelles (développement marchand) et besoins à satisfaire en *services publics et en équipements collectifs* (développement du 'non-marchand') ;
- entre réponses à apporter aux crises *environnementale et sociale* ;
- entre *frontières institutionnelles* et réalité des bassins *économiques*.

Concrètement, pour la FGTB, quatre grandes priorités s'imposent aujourd'hui :

- **renforcer** le système éducatif et de formation ;
- **modérer** les loyers ;
- **défendre et promouvoir** les services publics ;
- **promouvoir** l'emploi des jeunes.

C'est dans ce contexte que la FGTB est particulièrement demanderesse d'un dialogue économique et social *fort* sur les défis de la Ville-Région, avec les représentants des entreprises et des pouvoirs publics...

Philippe VAN MUYLDER, Secrétaire général

CADRE GÉNÉRAL

Afin de relever le défi d'un développement économique et social juste et durable de la Région bruxelloise, la FGTB s'est engagée, depuis près de cinq ans, dans un vaste travail d'identification des problèmes urbains que rencontre notre Région.

Ce travail, qui a fait l'objet de plusieurs publications, a permis de mettre en lumière les profondes transformations affectant le tissu économique et social bruxellois: désindustrialisation massive, flambée du chômage - tout particulièrement celui des jeunes -, développement des services en sous-traitance, précarisation accrue des conditions de travail et... des travailleurs eux-mêmes.

Ces diverses publications constituent la trame du projet politique et syndical que la FGTB de Bruxelles défend et continuera à défendre au cours des prochaines années.

Dans la perspective des élections régionales de juin 2009, le présent *Mémorandum* a pour ambition de dresser une synthèse de ce projet politique et syndical. Il est destiné tout autant à nos militants qu'au formateur du futur gouvernement régional et à toutes celles et ceux qu'intéresse le devenir de Bruxelles!

DES MUTATIONS URBAINES INQUIÉTANTES

Le constat est implacable et n'est plus aujourd'hui contesté par personne : Bruxelles est une ville extrêmement prospère, jouissant d'une forte attractivité internationale, mais une large part de sa population est laissée en marge de ce développement économique.

Avec un taux de chômage frôlant les 20 % de la population (près de 35 % pour les jeunes de moins de 25 ans), la Région bruxelloise connaît un développement socio-économique particulièrement inégalitaire, qui menace ses perspectives futures de développement.

Autrefois, Bruxelles était une ville industrielle florissante, offrant à sa population d'importantes perspectives d'**emploi**, des facilités de **logement** et le bénéfice d'équipements et de **services collectifs** de qualité. Pour qualifier cette période, les historiens parlent volontiers du « compromis productiviste » d'après-guerre, qui a en quelque sorte confié à des villes comme Bruxelles la mission d'organiser une production de masse et d'assurer au monde du travail l'accès à de nouveaux biens de consommation.

Depuis le début des années 70, l'évolution socio-économique a remis en cause ce fragile équilibre, consacrant **la rupture de ce Pacte urbain**.

Sous les attaques répétées du néolibéralisme, au fil du changement de modèle économique qui l'a accompagné, Bruxelles a été frappée par une désindustrialisation massive. Résultat : la plupart des emplois industriels ont aujourd'hui disparu, laissant la place au chômage et aux emplois précaires ou sous-traités.

Bruxelles est ainsi devenue une capitale administrative et un grand centre d'affaires : les perspectives d'emploi pour les travailleurs s'y trouvent désormais dans l'économie de services et la multitude d'activités nécessaires au fonctionnement d'une grande métropole internationale (le commerce, l'HORECA, le nettoyage, la logistique, la construction et la maintenance technique des grands bureaux, le gardiennage, les services administratifs, le tourisme d'affaires, l'industrie culturelle...).

Dans ce contexte, le gouvernement régional mise aujourd'hui sur **le développement international de Bruxelles** pour doper cette croissance d'emplois dans le secteur des services et résorber, ainsi, le chômage.

Certes, la présence de nombreuses institutions ou entreprises internationales, attirées par les perspectives offertes par la capitale de l'Europe, constitue un indéniable atout et une opportunité unique pour le développement économique et social de Bruxelles. **Mais la mise en œuvre d'une politique économique par trop orientée vers le soutien à l'attractivité de Bruxelles ne permettra pas de réduire, à elle seule, les conséquences sociales de la désindustrialisation.**

Bruxelles connaît aujourd'hui, il est vrai, un développement spectaculaire des entreprises de services.

Mais qu'on ne s'y trompe pas : pour le monde du travail, il y a là surtout un formidable défi à relever. Nous devons être tout particulièrement attentifs à la manière dont ces emplois se créent et se transforment, aux conditions de travail et à l'organisation même des entreprises. En effet, en raison des pressions de plus en plus fortes de leur clientèle, les entreprises de services, employant paradoxalement une forte main-d'œuvre ouvrière, développent des formes d'organisation imposant des exigences croissantes à leurs travailleurs, en termes de flexibilité et de disponibilité.

Un des phénomènes marquants de l'évolution constatée par la FGTB est l'explosion de ce qu'il est désormais convenu d'appeler les « boutiques de masse ».

Le phénomène est connu : de grandes enseignes (*Carrefour, Delhaize, H&M, Pressshop...*), désireuses d'étendre leur commerce de masse, ouvrent aux quatre coins de la ville de petites boutiques de quartier. Afin de maximiser leurs profits, elles y exploitent une main-d'œuvre précaire : essentiellement des jeunes, des femmes et des personnes d'origine étrangère. Pour une part importante de ce public, victime de discriminations à l'emploi, ces boutiques de masse constituent, en réalité, une des rares possibilités d'exercer aujourd'hui un travail.



UN ATOUT POUR L'AVENIR

Ce phénomène récent¹ est très préoccupant, car ces structures font désormais clairement l'économie des formes classiques d'une entreprise, au point qu'il y est de plus en plus souvent impossible d'identifier les véritables patrons (les détenteurs du capital et donc du véritable pouvoir économique).

D'ores et déjà, il est clair que ce phénomène ne se limitera pas au secteur du commerce: il commence à se répandre insidieusement dans les *autres secteurs de services*, également soumis à la concurrence des prix et aux exigences croissantes de flexibilité émises par la clientèle (nettoyage, gardiennage, services bancaires, maintenance technique des immeubles, industries culturelles...). En d'autres termes, si on n'y prend garde, les conditions de travail *mais aussi la capacité des travailleurs à les défendre collectivement* seront gravement affectées.

Malgré l'arrêt de l'immigration, au début de la crise des années 70, l'économie urbaine a continué et continue de faire appel à la **main-d'œuvre étrangère** pour doper son développement. Alors que cette abondante main-d'œuvre, issue des anciennes vagues d'immigrations ouvrières, peine aujourd'hui à se reconverter dans l'économie de services et doit faire face à des discriminations raciales, nombre d'entreprises ont recours, de manière éhontée, à de nouvelles formes de travail irrégulier, notamment au travers du jeu des services en sous-traitance. La crise «humanitaire» de la régularisation des travailleurs sans papiers constitue la face visible de ce phénomène.

La forte croissance démographique de la population bruxelloise, ainsi que son rajeunissement, sont pour une bonne part consécutifs de cette ouverture de la Ville à l'immigration. **Elles peuvent bien évidemment constituer un formidable atout pour l'avenir, pour autant que le problème du chômage massif des jeunes soit sérieusement pris en compte.**



1 Ces boutiques, créées en micro-sociétés, dépendent, via un contrat commercial, d'un grand groupe international, elles sont gérées, au quotidien, de manière décentralisée, au plus proche de la clientèle, par un réseau d'indépendants ou par des managers salariés. Cette évolution traduit une nouvelle forme d'organisation du capitalisme: les grands groupes économiques et/ou financiers, après une période de concentration des entreprises, cherchent de plus en plus à faire l'économie des coûts d'une entreprise (management, gestion des ressources humaines et relations collectives de travail). Le développement des activités de service et des sous-traitances leur offrent l'opportunité de faire travailler pour leur compte un grand nombre de salariés dans de petites unités de travail «autonomes».

DES SERVICES PUBLICS FORTS

Au cours des vingt-cinq dernières années, sous l'effet de la spéculation immobilière, **le prix des logements a explosé** en Région bruxelloise, grevant le pouvoir d'achat des ménages. Cette situation est encore aggravée en cas de hausse des coûts de l'énergie et... par la très faible performance énergétique du bâti bruxellois.

En outre, faute de moyens financiers suffisants, les équipements collectifs et les services sociaux, pourtant indispensables au bon fonctionnement de la société, n'ont pas été en mesure de répondre au creusement des inégalités sociales. **Notre système éducatif et de formation est littéralement mis en échec** dans ses missions égalitaires de promotion sociale des travailleurs et de leurs enfants. Cet échec-là accroît, bien entendu, l'insécurité sociale du monde du travail.

Pour la FGTB, les pouvoirs publics doivent être mis en capacité d'assurer, à toutes et à tous, une redistribution équitable de la richesse collective régionale et... de garantir le respect de l'état de droit. Tout désinvestissement structurel dans les services publics (dans leurs missions de contrôle comme dans leurs prestations d'intérêt général) concourt à la dérégulation alarmante de l'économie urbaine et à un véritable laisser-faire libéral.

En résumé, nous pointons aujourd'hui **trois défis majeurs** en termes de développement économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale:

– **les mutations profondes de son tissu industriel, qui se traduisent par :**

- une délocalisation des activités productrices ;
- une migration en zone *suburbaine* des activités économiques ;
- un besoin de main-d'œuvre de plus en plus qualifiée ;
- un développement urbain de « services aux entreprises », recourant à une main-d'œuvre moins qualifiée mais sous statut précaire...

– **l'appauvrissement de ses habitants, causé par :**

- la précarité de l'emploi ;
- un chômage massif ;
- une profonde crise du logement ;
- le sous-financement structurel des services et des équipements collectifs : système éducatif, services sociaux, organismes d'emploi et de formation professionnelle...

– **les faiblesses de sa gestion publique, handicapée par :**

- des frontières institutionnelles étriquées, n'englobant pas le véritable bassin *économique* ;
- un sous-financement chronique ;
- une complexité institutionnelle « inouïe » pour gérer une ville-région : une région, trois commissions communautaires, deux communautés, 19 communes... ;
- une « prise en otage » permanente de la Région par des enjeux de type communautaire ;
- une absence de « prise » sur certains leviers essentiels du développement régional, comme l'aéroport international de Bruxelles ;
- un dialogue économique et social encore en construction.

Pour la FGTB, les pouvoirs publics doivent être mis en capacité d'assurer, à toutes et à tous, une redistribution équitable de la richesse collective régionale et... de garantir le respect de l'état de droit.



LES RAVAGES DU CAPITALISME

L'aggravation brutale de la crise financière, ressentie partout dans le monde dès septembre et octobre 2008, frappe désormais l'économie réelle de plein fouet. Les annonces de restructurations majeures se multiplient, des chiffres alarmistes sur une explosion du chômage se succèdent de jour en jour...

L'économie mondiale est, de fait, entrée dans une phase de crise économique aigüe, voire d'une récession profonde, qui pourrait égaler ou même dépasser la grande dépression de 1929.

Dans ce contexte, de toutes parts, à gauche... comme à droite, des voix s'élèvent pour dénoncer « les excès du capitalisme financier mondialisé » et les énormes prises de risques des spéculateurs de tous poils.

Mais attention : si les néolibéraux ont été contraints et forcés par les circonstances à en appeler à « l'État » pour éviter l'explosion du système bancaire et financier mondial, ils ne sont cependant demandeurs que de réglementations mineures, ne remettant pas en cause les fondements même du système économique actuel.

À leurs yeux, pour résoudre la crise et en éviter de nouvelles, il pourrait bien suffire, d'une part, de renforcer le contrôle interne des banques et l'indépendance des agences de notation, d'autre part, de mieux réguler les marchés financiers.

Mais comment réguler utilement, si le jeu même d'une partie des acteurs : les spéculateurs financiers, n'a d'autre objectif que de contourner les règles pour faire toujours davantage de profits ?

Bien sûr, la régulation est plus que jamais nécessaire mais ce que nous voulons, c'est une remise en cause des fondements même d'un système économique qui a montré son incapacité à produire du bien commun.

Car la situation actuelle s'offre comme un miroir des conséquences sur les sociétés et les économies mondiales de 30 années de capitalisme financier sauvage et mondialisé.

Depuis près de 30 ans, en effet, la création de richesses au niveau mondial et belge n'a quasi jamais cessé de croître. Malgré cela, le chômage, l'exclusion, la pauvreté, les

mauvaises conditions de travail et de rémunération sont devenus le quotidien d'une part toujours plus grande de la population.

Cette évolution est la conséquence des politiques de libéralisation et de mise en compétition des économies, initiées dès le début des années 80. En effet, à ce moment, sous le prétexte de la crise du pétrole de 1973, de puissants lobbys patronaux ont réussi à imposer au monde politique une profonde remise en cause du Pacte social de l'après-guerre.

Ce Pacte, souvent qualifié de « compromis productiviste », était basé sur des politiques publiques volontaristes qui se fixaient comme objectifs le plein-emploi et une redistribution des richesses via la sécurité sociale, les services publics et une fiscalité progressive. Sous le coup des politiques néolibérales des années 80 (souvenons-nous des pouvoirs spéciaux, sous le gouvernement Martens-Gol, et du blocage des salaires), l'on a assisté, partout en Europe, à une précarisation croissante des salariés, les marchés dictant désormais leur loi...

Cette profonde transformation de notre système économique a notamment eu un impact majeur sur la répartition des richesses. Les politiques menées depuis lors ont entraîné, notamment, une baisse généralisée de la part des salaires dans la richesse produite, au bénéfice du capital financier. La part des revenus du travail dans le PIB a chuté de près de 10% en vingt ans dans l'ensemble des pays industrialisés. Et ce que les salariés ont perdu ne l'a pas été pour tout le monde¹ : depuis lors, les profits des entreprises et les revenus du capital ont explosé... dans la même proportion. Énoncé au début des années 80, le théorème fameux du Chancelier allemand Schmidt : « *les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain* », apparaît bel et bien comme une escroquerie.

On le voit, la crise actuelle ne peut en aucun cas être lue comme la simple conséquence d'une trop grande prise de risques de quelques banquiers ou de quelques investisseurs sur le marché des crédits hypothécaires américain : elle marque une crise profonde des fondements du capitalisme. C'est sa logique même qui, poussée à son paroxysme, ravage littéralement l'économie mondiale.

1 Cf. « *Le livre noir du libéralisme* », Pierre LARROUTUROU, Éditions du Rocher, 2007.

LES QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

Dans le débat institutionnel aujourd'hui en cours, trois points de rupture apparaissent, dont la mise en œuvre serait totalement inacceptable pour les travailleurs bruxellois :

Le démantèlement des solidarités interpersonnelles

Notre système de sécurité sociale doit rester indivisible et maintenir les solidarités interpersonnelles entre *tous* les travailleurs du pays. Le monde du travail a déjà clairement manifesté son opposition à toute forme de régionalisation de la sécurité sociale et des relations collectives du travail. Il ne changera pas d'avis...

Le repli bruxellois

Certaines propositions de transfert de compétences communautaires à la Région bruxelloise reposent clairement sur un repli identitaire élitiste, en inadéquation avec les solidarités du monde du travail et les enjeux économiques et sociaux du plus grand bassin d'emplois du pays.

À nos yeux, il n'est certainement pas envisageable de transformer les droits culturels en « droits du sol », ne reposant plus sur un choix individuel : le droit de se former, de s'éduquer, de se divertir, en français ou en néerlandais, que l'on soit Wallon, Flamand ou Bruxellois...

Régionaliser pour mieux... libéraliser ?

Troisième écueil : l'exigence de réformer l'État pourrait fort bien n'être qu'un moyen détourné pour développer une politique néolibérale hypertrophiée, supprimant les « entraves » (les protections sociales) pour libérer le marché, diminuer les dépenses publiques, la fiscalité, les cotisations sociales (autant de « charges » pour les entreprises), de manière à « doper la compétitivité ».

Dans un tel scénario, le *séparatisme* ne serait pas l'agenda caché de la réforme projetée de l'État, mais bien le *démantèlement de l'État social*...

En outre, le transfert aux Régions des compétences fédérales liées au travail (sécurité sociale, conventions collectives, formation des salaires...) aurait des conséquences *particulièrement désastreuses pour les travailleurs bruxellois*, qu'ils soient domiciliés à Bruxelles, en Flandre ou en Wallonie. La voie serait grande ouverte au « laisser-faire » et à la libéralisation totale des relations de travail, en raison :

- de l'absence d'une véritable tradition de dialogue économique et social à Bruxelles, en comparaison de la Flandre ou de la Wallonie ;
- de la grande ouverture sur l'extérieur du marché du travail bruxellois, avec une mobilité interrégionale importante, ce qui favorise le dumping social et fiscal, sous prétexte de concurrence interrégionale et de « simplification administrative » ;
- de la rupture des liens de solidarité interprofessionnelle entre les secteurs
- « de services », occupant essentiellement des Bruxellois peu qualifiés, à bas revenus et dotés de statuts de plus en plus précaires, et les secteurs « d'affaires », occupant des travailleurs qualifiés, à hauts revenus, essentiellement non bruxellois.

Notre système de sécurité sociale doit rester indivisible et maintenir les solidarités interpersonnelles entre tous les travailleurs du pays.



LES DÉFIS DE LA PROCHAINE DÉCENNIE

Depuis la création de la Région, il est indéniable que des progrès ont été engrangés. Bruxelles a désormais son destin en mains.

Les deux premières législatures régionales, au cours des années nonante, ont été celles, avant tout, de la restructuration de l'espace urbain, ravagé par des décennies d'abandon de la politique urbanistique aux spéculateurs («bruxellisation», destruction de nombreux quartiers...). En ce sens, le Plan régional de développement (PRD), adopté en 1995, a constitué un premier vrai «projet de ville». Il a traduit la volonté des autorités publiques de mener une politique urbaine cohérente, accordant une attention prioritaire à l'aménagement du territoire, avec un souci particulier du développement socio-économique des quartiers défavorisés et de la lutte contre la dualisation sociale.

De nouveaux outils du développement local sont alors mis en place: contrats de quartier, dispositifs locaux d'insertion socio-professionnelle, contrats de sécurité, etc.

Durant toute cette période, le gouvernement privilégie le dialogue et la concertation avec les acteurs du développement urbain, notamment via la création de la Commission régionale de développement (CRD). À cette époque, la concertation avec les interlocuteurs sociaux dits «traditionnels» (patrons et syndicats) est clairement négligée.

Les deux législatures suivantes, au cours des années 2000 (dont l'actuelle législature finissante), ont permis à la Région de peser davantage sur les leviers du développement *économique* de la ville: ciblage des aides à l'expansion économique, mise en place des guichets d'économie

locale, des centres d'entreprise, revitalisation des noyaux commerciaux, mesures de soutien à l'économie sociale et... plan de développement international de Bruxelles.

La conclusion, en 2002, du *Pacte social pour l'emploi des Bruxellois*, suivie en 2005 par la conclusion du *Contrat pour l'économie et l'emploi (C2E)* a ouvert un nouvel espace de dialogue économique et social, associant directement les interlocuteurs sociaux à bon nombre d'orientations stratégiques de la Région.

Pour la FGTB, les défis de la décennie 2010 porteront sur la participation de tous les Bruxellois et de toutes les Bruxelloises à l'essor économique et social de la Ville. C'est en ce sens qu'il importe de créer les conditions d'un *nouveau Pacte de croissance urbaine*, apte à relever les trois défis suivants:

- 1 un essor économique juste et durable de la Ville-Région, créateur de richesses au bénéfice de la collectivité, respectueux de l'environnement et générateur d'emplois pour les Bruxellois;
- 2 une amélioration substantielle des conditions de travail et des droits sociaux des travailleurs bruxellois, qui mette fin à la précarité croissante de l'emploi et renforce la sécurité des carrières professionnelles;
- 3 un réinvestissement dans les services et les équipements collectifs, rendant effectifs le droit à la santé, le droit au logement, le droit à l'éducation et à la culture.

On le voit, la réforme du système éducatif et de formation devra constituer une des préoccupations majeures des prochains gouvernements communautaires et régional...

Pour la FGTB, les défis de la décennie 2010 porteront sur la participation de tous les Bruxellois et de toutes les Bruxelloises à l'essor économique et social de la Ville.

2^e PARTIE

MESURES CONCRÈTES DE DÉVELOPPEMENT

Partis politiques et plates-formes de la société civile formulent, dans le cadre de la campagne électorale, une multitude de propositions de mesures concrètes. Elles vont immanquablement animer les débats électoraux.

Si la FGTB a bien l'intention de faire valoir les préoccupations du monde du travail, elle n'entend pas établir un « programme de gouvernement ». Pour l'essentiel, elle peut renvoyer à ses nombreuses publications, qui contiennent de multiples propositions et revendications portées par notre organisation syndicale à Bruxelles.

Aujourd'hui, à l'occasion des élections régionales du 7 juin 2009, nous faisons le choix de proposer *quelques* mesures concrètes, en essayant de trancher avec les discours convenus.



DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE URBAINE

Ville internationale, économiquement attractive et siège de nombreuses institutions internationales, Bruxelles se caractérise également par une dualisation sociale et économique considérable, qui voit une large frange de sa population réduite à la précarité. Le dynamisme économique de la Région profite peu, en effet, aux Bruxellois.

Les mutations industrielles

En trente ans, la Région bruxelloise aura connu quatre mutations majeures :

- 1 la désindustrialisation de son économie et le développement des activités de service ;
- 2 le développement plus rapide des activités économiques en périphérie et la concentration des populations les plus défavorisées sur son territoire ;
- 3 une forte internationalisation et la spécialisation de son économie dans des activités à haute qualification ;
- 4 le développement urbain d'activités économiques faisant appel à des travailleurs de moindre qualification mais caractérisées par des conditions de travail précaires (sous-traitances, boutiques de masse, travail au noir...).

Quand on sait que deux demandeurs d'emploi sur trois, à Bruxelles, n'ont pas terminé leurs études secondaires et que les travailleurs de qualification ouvrière enregistrent un taux de chômage quatre fois plus élevé que les plus qualifiés, on comprend que cette sur-spécialisation de l'économie bruxelloise dans des secteurs à très haute qualification et fortement orientés vers l'extérieur laisse peu de place au développement d'emplois de qualité pour les habitants de la Ville-Région.

De ce constat, d'aucuns déduisent que le problème de Bruxelles n'est pas de nature économique mais sociale. *Nous ne partageons pas ce point de vue*, pas plus qu'il ne saurait être question, pour la FGTB, de se désintéresser de la politique économique du gouvernement bruxellois : pour résoudre les inégalités sociales, nous sommes convaincus qu'il est vital de mener une politique économique et industrielle ambitieuse.

L'expansion économique de la ville

La FGTB se bat pour *promouvoir un développement économique juste et durable*, qui bénéficie véritablement à tous. En ce sens, la politique économique régionale ne peut en aucun cas être orientée *uniquement* vers le renforcement de l'attractivité et de la compétitivité de la métropole et des secteurs économiques tournés vers l'international.

Il importe *également* de favoriser la diversité sectorielle et de s'appuyer tant sur les potentialités que sur les besoins... *des Bruxellois*.

En d'autres termes, il s'agit de mettre en œuvre des politiques économiques ayant des retombées positives pour l'ensemble des travailleurs bruxellois et, plus particulièrement, pour les plus précarisés d'entre eux. Ces politiques doivent s'inscrire dans une perspective de développement durable entendu au sens large (soit répondre à la fois à des besoins sociaux, économiques et environnementaux).

Concrètement, tant les leviers économiques aux mains du gouvernement fédéral que des *trois* gouvernements régionaux doivent être mobilisés afin de **structurer, ensemble, une politique économique volontariste de relance de l'emploi à Bruxelles et dans l'ensemble de son bassin économique** (qui rayonne sur une part de plus en plus importante des territoires des deux autres Régions). Il est impératif de privilégier les coopérations interrégionales, plutôt que les mises en concurrence anti-sociales.

Les autorités publiques doivent prendre l'initiative d'une telle « planification » économique, soutenue par des investissements coordonnés entre les trois Régions en matière d'infrastructures, de recherche-développement et de formation professionnelle.

À cet égard :

- **le rôle international de Bruxelles** doit effectivement être développé : notre région est une métropole économique ouverte sur l'Europe et sur le monde (intégration des institutions européennes dans la ville, politique aéroportuaire, politique migratoire, infrastructures de congrès...);
- **les dépendances interrégionales** sur les plans économique et social impliquent des coopérations renforcées entre les trois régions, notamment en matière de mobilité des travailleurs, de renforcement des systèmes éducatifs et de formation, de développement de pôles de compétitivité interrégionaux ;
- les pouvoirs publics doivent poursuivre leurs investissements dans **la politique d'accueil et de développement des entreprises industrielles** à Bruxelles, au travers de la société de développement régional (SDRB), de la Société Régionale d'Investissement de Bruxelles (SRIB), de l'Agence Bruxelloise pour l'Entreprise (ABE), du Port de Bruxelles, des centres d'entreprises et des guichets d'économie locale.

L'équilibre du *Contrat pour l'économie et l'emploi*, qui prévoyait un soutien concomitant à trois secteurs porteurs d'emplois pour les Bruxellois (commerce/horeca, construction et non-marchand), n'a pas réellement été respecté.

Il est crucial de mettre en œuvre des procédures accélérées dans la délivrance des permis d'urbanisme et d'environnement via une simplification administrative qui limite au maximum la «bureaucratie», *tout en maintenant la poursuite des objectifs légitimes et dûment justifiés des différentes législations/réglementations.*

La relance des secteurs porteurs d'emplois

Concrètement, l'action du gouvernement doit être orientée vers le **soutien aux secteurs porteurs d'emploi pour les Bruxellois**. Or, au cours de cette législature, cette action s'est concentrée essentiellement sur le soutien à des secteurs à hautes qualifications et au renforcement de l'attractivité de la Région (aides à l'expansion économique, baisse de la fiscalité communale, soutien à trois secteurs porteurs d'innovation: technologies de l'information et de la communication, santé et environnement).

En ce sens, l'équilibre du *Contrat pour l'économie et l'emploi*, qui prévoyait un soutien concomitant à trois secteurs porteurs d'emplois pour les Bruxellois (commerce/horeca, construction et non-marchand), n'a pas réellement été respecté.

Pour la FGTB, **des plans de relance économique**, mobilisant de manière transversale les secteurs professionnels et les pouvoirs publics, doivent être lancés dans des secteurs porteurs d'emplois durables et de qualité: environnement et éco-construction, commerce et horeca, tourisme et culture, non-marchand, etc.

Dans ce contexte, nous revendiquons:

- la mise sur pied d'une **alliance emploi-environnement dans le domaine de la rénovation énergétique du bâti bruxellois** (voir ci-dessous, 7^e mesure de développement);
- le soutien à la **création d'emplois dans le domaine des soins de santé et des services de proximité** (garde-malades, aides à domicile, services ambulatoires...), notamment via un refinancement de l'accord «non-marchand» fédéral;
- une attention particulière au **potentiel de développement de l'emploi dans les secteurs de la culture, du tourisme et du commerce/horeca.**

La mise en œuvre de cette ambition pour Bruxelles doit notamment passer par:

- une accélération du processus de création des centres de référence professionnelle dans les secteurs concernés (construction, commerce/horeca, non-marchand...);
- un ciblage des aides économiques sur les secteurs porteurs d'emplois, couplé à une contractualisation de ces aides en termes de création d'emplois de qualité et de respect du dialogue social;
- un refinancement des entreprises d'économie sociale et du secteur non-marchand, ainsi que le renforcement des structures d'accompagnement et de suivi des projets d'économie sociale;
- un plan de lutte contre les inégalités femmes-hommes, visant à employer davantage de femmes dans des métiers/secteurs traditionnellement masculins, à favoriser le développement d'emplois «temps-plein» et stables dans les secteurs où le travail féminin précaire est prédominant, à amener davantage de femmes dans des postes à responsabilité et à développer les services d'accueil pour la petite enfance (crèches) ainsi que des services de proximité devant permettre à davantage de femmes d'accéder au travail à temps-plein;
- l'association des interlocuteurs sociaux à la mise en œuvre de la politique de revitalisation du commerce via les contrats de noyaux commerciaux.

Le développement des fonctions économiquement faibles

Afin de garantir que les emplois créés dans tous ces secteurs seront des emplois de qualité et afin de permettre une insertion durable dans l'emploi des travailleurs bruxellois, il demeure impératif d'assurer *la défense et le développement*:

- des services publics, soumis à la pression croissante du marché, de la libéralisation des services et des politiques néo-libérales de démantèlement de la fonction publique;
 - de l'économie sociale;
 - des secteurs non-marchands, qui assurent des besoins collectifs indispensables et sont soumis à un sous-financement structurel;
- et d'*encadrer*
- les secteurs de services, exposés au travail au noir et aux sous-traitances mafieuses;
 - le commerce «ethnique» qui, faute de soutien et d'encadrement publics adéquats, s'expose aux travers de l'économie informelle.



RENFORCER LE SYSTÈME ÉDUCATIF ET DE FORMATION

Plus une personne est « éduquée », plus elle aura de chances de trouver un emploi. Mais une population formée est aussi et surtout un gage de prospérité, de développement économique et social, d'émancipation culturelle. C'est dans cette optique qu'un enseignement de qualité, offrant à chacun les mêmes chances de réussite, doit devenir un objectif primordial pour Bruxelles.

L'ascenseur social est en panne¹

Or, force est de constater aujourd'hui que, faute de moyens adéquats, l'enseignement francophone, qui a en charge la plus grande part des jeunes Bruxellois, est mis en échec face à l'ampleur de ses missions éducatives. Les écoles néerlandophones en subissent les conséquences indirectes : de plus en plus de familles francophones y inscrivent leurs enfants, dans l'espoir de leur assurer de meilleures perspectives socioprofessionnelles.

Pour autant, il ne faudrait pas reporter sur l'école la responsabilité de l'écart grandissant entre le niveau de formation des travailleurs sans emploi et les exigences de qualification des entreprises, écart qui explique pour partie le chômage bruxellois : malgré les importants défis que l'école doit relever à Bruxelles, le niveau d'éducation des Bruxellois a encore fortement progressé, au cours des dix dernières années. Cette élévation générale du niveau de formation dissimule cependant de grandes inégalités : l'échec scolaire et la relégation de certaines catégories sociales et ethniques dans des filières dévalorisées restent plus que jamais préoccupants. En outre, pour de nombreux jeunes issus de familles immigrées, la « réussite scolaire » est loin de constituer un gage d'intégration « automatique » dans le monde du travail : les discriminations à l'embauche et dans l'emploi demeurent, en effet, très présentes.

En marge de cette problématique, la *démographie* constitue un nouveau défi pour Bruxelles. Notre Région croît en nombre d'habitants et, surtout, rajeunit. La population bruxelloise pourrait croître de 20 % d'ici à 2030. Cette tendance, très positive en termes de dynamique urbaine, se traduit concrètement par une augmentation de la popula-

tion scolaire. Les établissements scolaires bruxellois risquent ainsi d'être confrontés très rapidement à des problèmes majeurs de capacité d'accueil, ne fût-ce qu'en termes de locaux disponibles.

À cela s'ajoute le problème récurrent de la pénurie d'enseignants. Ce n'est pas un manque de vocations (le métier attire encore les jeunes) : les causes de cette pénurie, particulièrement marquée dans les quartiers populaires, doivent être davantage recherchées dans la dégradation et la dévalorisation de la fonction d'enseignant. De nombreux jeunes enseignants désertent d'ailleurs les écoles bruxelloises après quelques années, faute de reconnaissance et de soutien dans l'apprentissage de ce métier, réellement difficile.

Au bout du compte, un jeune sur quatre quitte l'enseignement obligatoire en situation d'échec et se retrouve sur le marché du travail sans aucune qualification...

Cet échec collectif est aujourd'hui partiellement compensé, en aval de la scolarité obligatoire, par les efforts des pouvoirs publics dans l'enseignement de promotion sociale, dans la formation professionnelle et dans l'insertion socio-professionnelle. Que d'énergie dépensée à pallier les déficits de la formation initiale des jeunes ! Que de moyens publics distraits, vu l'urgence sociale du chômage, de la formation continue des travailleurs bruxellois ! Contrairement aux deux autres Régions, les moyens consacrés, à Bruxelles, au recyclage et au perfectionnement des salariés, sont dérisoires. En manière telle que beaucoup d'acteurs socio-économiques craignent de voir le projet de la « formation tout au long de la vie »² se transformer, pour les travailleurs bruxellois, en une pure et simple duperie sociale...

Les nouveaux défis urbains

En outre, l'école doit faire face, à Bruxelles, à des dynamiques sociales particulièrement inquiétantes.

Tout d'abord, la disparition presque complète de l'industrie manufacturière a laissé la place à une économie essentiellement « de services ». En plein essor, nombre de ces secteurs de l'économie urbaine occupent de manière intensive

1 En 2007 et en 2008, la FGTB de Bruxelles a consacré à cette question du système éducatif et de formation son Forum annuel de discussion avec les acteurs du développement social de la ville. Les comptes rendus des forums sont publiés dans le numéro hors série de la Revue de débats Politique (numéro HS11 – mai 2009).

2 En 2000, dans le cadre de la déclaration de Lisbonne sur l'économie de la connaissance, l'Union européenne engage les États membres à réformer en profondeur leurs systèmes éducatifs et de formation pour faire de ceux-ci des facteurs-clés de la compétitivité européenne. C'est sous la bannière de l'État social actif que l'éducation et la formation des adultes sont avancées comme éléments de réforme de notre système social.

une main-d'œuvre locale dans le commerce de proximité, l'horeca, le nettoyage, le gardiennage, les industries du spectacle, les services aux personnes, etc. Les exigences de qualification y portent davantage sur la maîtrise de **compétences générales** et sur le **savoir-être** nécessaire pour les relations avec la clientèle, que sur des dispositions purement techniques et manuelles. Cela a une double conséquence sur le système éducatif : une absence de débouchés pour les enseignements qualifiants, à l'exception de certaines filières techniques très sélectives ; et une dévalorisation de l'enseignement général qui devient, en quelque sorte, la filière qualifiante de masse de l'économie de services, exception faite des quelques établissements élitistes et méritocratiques préparant aux *masters*.

Par ailleurs, comme toute grande ville, Bruxelles connaît **une très forte concentration et dualisation de l'offre d'enseignement**, créant un véritable « marché scolaire » et mettant les réseaux et les établissements en concurrence. Une partie de la population bruxelloise a manifestement adopté des stratégies de distinction sociale et d'évitement de la mixité sociale, comme en atteste l'opposition frontale de nombreuses familles bruxelloises au décret *Mixité* de la Communauté française. La recherche d'un enseignement secondaire général élitiste se confirme comme planche de salut de la classe moyenne. Lorsque leurs enfants rencontrent des difficultés d'apprentissage, leur orientation vers d'autres filières d'enseignement est vécue négativement et retardée le plus possible.

La pression démographique à laquelle les écoles bruxelloises doivent faire face est en grande partie due aux immigrations récentes. Le nombre d'enfants issus de familles étrangères nouvellement arrivées est croissant. Aux yeux de beaucoup d'autres familles, la précarité de leurs conditions de vie, ainsi que leurs difficultés en français ou en néerlandais compromettent la qualité de l'enseignement et sont sources de difficulté et de retard dans les apprentissages collectifs. Un véritable apartheid scolaire peut ainsi s'installer, quelle que soit la (relative) mixité sociale de la ville.

Enfin, **les diplômes délivrés par l'enseignement perdent progressivement leur valeur** de référence à l'embauche. La nouvelle logique patronale de l'employabilité, des compétences¹ et de la flexibilité conduit à une remise en cause des grilles de qualification sectorielles, négociées collectivement, et à une individualisation accrue des relations de travail. Le monde du travail a de plus en plus de difficultés à cerner les nouveaux « paquets de compétences », qui décrivent dorénavant les métiers (et les morceaux de métiers) en termes d'employabilité. La dérégulation du marché du travail a pour effet, en cascade, de déréguler à leur tour la formation professionnelle et les enseignements qualifiants, en ce compris l'enseignement supérieur. Ces courses aux compétences mettent les établissements scolaires davantage encore en concurrence les uns avec les autres, mais aussi avec les opérateurs publics de formation, les fonds de formation sectoriels, les associations d'insertion, les écoles privées. L'éducation citoyenne et la formation critique des jeunes sont également sacrifiées sur l'autel de l'employabilité et tendent d'ailleurs à disparaître des enseignements qualifiants. Elles constituent pourtant un prérequis *essentiel* de la formation des travailleurs « tout au long de la vie ».



1 Acquis formulés en termes de savoir-faire et de savoir-être.

La réforme du système scolaire

La réforme du système scolaire doit être poursuivie, dans les perspectives suivantes :

- **revaloriser le statut des enseignants :**
 - revoir le contenu de la formation initiale des enseignants ;
 - prévoir pour tous les futurs enseignants une formation supérieure de type long (*master*) ;
 - renforcer la formation continue ;
 - 'normaliser' les ACS, Agents contractuels subsidiés (à l'instar de l'opération menée en Flandre) ;
 - revaloriser les traitements.
- **recentrer l'école fondamentale sur les savoirs de base, via notamment :**
 - l'amélioration de l'encadrement dans l'enseignement maternel ;
 - une norme de 20 élèves maximum par classe ;
 - une remédiation immédiate des difficultés d'apprentissage.
- **un cursus unique :**
 - pour tous les jeunes («tronc commun») jusqu' à la 3^e ou 4^e année du secondaire ;
 - cursus conçu de manière pluridisciplinaire, ouverte, et équilibrée : branches intellectuelles, «manuelles» (intelligence de la main), artistiques et physiques ;
 - gratuité effective de l'enseignement ;
 - renforcement de la maîtrise de la langue de l'enseignement et de l'apprentissage de la seconde langue nationale, par un financement communautaire approprié, dès la 3^e primaire.
- **refonder les enseignements qualifiants, avec pour conditions premières :**
 - un rééquipement des établissements d'enseignement technique et professionnel, en partenariat avec les secteurs professionnels ;
 - une orientation *positive* des élèves vers les enseignements qualifiants, principe auquel s'oppose toute orientation obligatoire.
- **promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans les processus d'orientation scolaire comme dans l'élaboration des programmes d'enseignement ;**
- **créer de nouvelles écoles publiques, pour faire face au défi démographique.**

Les politiques croisées

Les contributions régionales au système scolaire sont importantes. Elles apportent non seulement des moyens complémentaires non négligeables mais permettent également une meilleure intégration de l'école dans la Ville et des synergies entre politiques régionale et communautaires.

Au travers des politiques croisées, la Région de Bruxelles-Capitale soutient le système éducatif via, notamment :

- l'octroi d'agents contractuels subventionnés (ACS) et d'emplois de transition professionnelle (PTP) ;
- la lutte contre le décrochage scolaire dans le cadre de 'contrats de sécurité'¹ ;
- l'équipement de base des écoles techniques et professionnelles ;
- l'accès des élèves et de leurs enseignants à des équipements de formation sectoriels de pointe, en relation avec les métiers prioritaires de l'économie urbaine (via des centres de référence et des centres de technologies avancées) ;
- le financement des cours de langues dans l'enseignement de promotion sociale ;
- le soutien à la formation en alternance ;
- le développement des stages en entreprise ;
- l'observation du marché du travail et des qualifications et la détermination des fonctions critiques².

La Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, communément appelée la *Cocof*, contribue également à la réussite du système scolaire via, notamment :

- l'élaboration des référentiels de formation ;
- la politique d'alphabétisation des parents d'élève ;
- le subventionnement des écoles de devoirs ;
- les actions de cohésion sociale.

De prime abord, la perspective d'une régionalisation de l'enseignement peut apparaître comme une opportunité à saisir pour les Bruxellois, désireux de mieux maîtriser ce levier, désormais essentiel, du développement social de la Ville. Mais la régionalisation de l'enseignement soulève aussi d'importantes réserves concernant la mobilité interrégionale des élèves et des enseignants, l'égalité de subventionnement de tous les élèves, la solidarité financière avec la Wallonie et la Flandre, les surcoûts liés à l'organisation d'un système éducatif à la petite échelle de Bruxelles (en l'absence d'une taille critique suffisante).

1 Dispositif d'accrochage scolaire de la Région de Bruxelles-Capitale.

2 Chaque année, l'*Observatoire bruxellois du Marché du Travail et des Qualifications* publie une liste de **fonctions critiques**, autrement dit les professions pour lesquelles les offres d'emploi sont difficilement satisfaites.

Les enjeux de la formation des adultes

Les travailleurs bruxellois sont confrontés au défi de la formation tout au long de la vie. Le chômage massif, les mesures de vieillissement actif (*Pacte des générations*) et la flexibilité croissante des emplois assignent au champ de la formation des adultes des missions... impossibles. Selon les plans gouvernementaux, la formation professionnelle doit réinsérer les chômeurs, accroître la mobilité professionnelle des travailleurs, sécuriser les carrières, promouvoir socialement les travailleurs. Les nouvelles politiques de migration économique y ajoutent la nécessité d'accueillir les nouveaux migrants (et de les « profiler » aux besoins du marché de l'emploi...).

Bien entendu, les moyens ne suivent pas, particulièrement pour les Bruxellois francophones. Les (trop rares) moyens disponibles sont consacrés essentiellement à :

- l'alphabétisation, à la formation de base et à la qualification professionnelle des travailleurs sans emploi (sous cette législature, l'offre a pu croître de 35 %, ce qui n'est pas négligeable) ;
- l'information, tout public, sur l'offre de formations à Bruxelles ;
- la validation des compétences acquises par les travailleurs en-dehors du système scolaire ;
- l'établissement de *passerelles* entre les enseignements qualifiants et la formation professionnelle, en partenariat avec l'enseignement de promotion sociale, afin de permettre aux travailleurs de parfaire leur formation après l'école, sans devoir « tout reprendre à zéro ».

Comparativement aux deux autres régions du pays, il faut déplorer certaines difficultés de collaboration entre les fonds sectoriels de formation, les établissements scolaires et les opérateurs de formation professionnelle bruxellois, ainsi que la faible visibilité des actions des fonds en faveur des travailleurs. Trois éléments expliquent ces difficultés : l'organisation des fonds sectoriels sur une base avant tout flamande-wallonne, ayant peu ou pas de relais à Bruxelles, la complexité institutionnelle bruxelloise (5 ministres différents) et enfin, le sous-financement structurel de Bruxelles-Formation (l'opérateur public), qui ne dispose pas des

moyens suffisants pour soutenir et encourager le déploiement des fonds sectoriels à Bruxelles. Or, la participation des secteurs professionnels à l'effort de formation des travailleurs bruxellois constitue un enjeu très important pour l'avenir de notre modèle social. Les interlocuteurs sociaux ont une responsabilité particulière à l'égard des travailleurs sans emploi et des travailleurs précaires.

Pour le monde du travail, le droit à la formation est bien sûr un acquis social très important, à défendre et à renforcer. En ce sens, la « formation tout au long de la vie » pourrait contenir une dimension émancipatrice ; elle pourrait organiser, dans une démarche égalitaire, des chances de promotion sociale pour toutes et tous. Mais ce concept peut également devenir un simple instrument mécanique d'adaptation permanente des travailleurs aux besoins des entreprises. On le sait : celles-ci n'ont que trop tendance à considérer les travailleurs comme de simples outils. Dans un tel cadre, la formation tout au long de la vie ne ferait qu'augmenter la flexibilité, la précarité et l'exclusion !

Les projets de flexicurité proposés au monde du travail viseraient à « sécuriser » les carrières, de plus en plus mobiles et changeantes. Parmi les premières mesures avancées pour ce faire, l'Europe invite les employeurs à accroître la formation continuée de leur personnel. Les travailleurs sont invités, de leur côté, à consacrer les moments de transition entre deux emplois à se perfectionner et à se recycler professionnellement. Or, à l'heure actuelle, les employeurs belges rechignent à tenir leurs engagements en matière de formation, l'offre publique de formation reste insuffisante mais surtout ces fameuses « transitions professionnelles » se traduisent par d'importantes pertes de revenus : dans le meilleur des cas, le travailleur en transition perçoit une indemnité de chômage, complétée par une indemnité d'1 euro de l'heure octroyée par Bruxelles-Formation. Il serait à tout le moins logique que les travailleurs n'aient pas à souffrir de ces transitions et maintiennent leur niveau de revenus, les coûts étant supportés par les entreprises, directement ou via un mécanisme, à construire, de sécurité sociale.



Enfin, telles que dispensées, les formations ne visent plus à faire des travailleurs des citoyens « complets », dotés d'un esprit critique, à même de s'émanciper de la logique du profit, capables de mener leur vie propre, de s'impliquer socialement pour changer l'ordre des choses.

Il est donc impératif, pour notre organisation syndicale, de renouer avec les démarches d'éducation populaire, visant l'émancipation sociale et développant le sens critique des travailleurs (et non exclusivement leur « employabilité »). Cela s'avère, en outre, essentiel pour comprendre et réagir collectivement à une crise économique et sociale qui s'annonce de grande ampleur...

En conclusion, la FGTB préconise, sur le plan transversal :

- un renforcement substantiel des politiques croisées entre la Région et les deux Communautés, en assurant leur coordination régionale via **une instance de pilotage unique (bruxelloise et bi-communautaire)**, réunissant tous les niveaux de pouvoir concernés et les interlocuteurs sociaux ;
- la remise en place de **zones d'éducation prioritaire**, visant l'intégration des écoles populaires dans les nouvelles dynamiques de revitalisation des quartiers et promouvant les partenariats para-scolaires (alphabétisation des parents, écoles de devoirs, bibliothèques, initiatives d'intégration et de cohésion sociale, etc.) ;

- un développement de formation professionnelle à Bruxelles (4000 offres de formation supplémentaires par an), visant **l'insertion socioprofessionnelle des jeunes** sortis de l'école sans aucun bagage scolaire ;
- l'attribution aux interlocuteurs sociaux bruxellois, en concertation avec Bruxelles-Formation et le VDAB, d'une mission de développement de relations structurelles avec les secteurs professionnels (négociation, branche par branche, des orientations à prendre et établissement de meilleurs relais entre les fonds de formation sectoriels et les opérateurs de formation et d'enseignement) ;
- **une analyse plus approfondie des fonctions critiques**, à utiliser dans le choix des filières de qualification, en y associant les représentants des employeurs et des travailleurs des secteurs professionnels concernés ;
- **l'octroi d'un revenu de remplacement suffisant durant les périodes de transition** que les travailleurs consacrent à se former professionnellement, via, notamment, dans un premier temps, une revalorisation de l'indemnité horaire octroyée par l'opérateur public de formation professionnelle ;
- **un développement des actions d'éducation populaire**, à destination des travailleurs, qu'ils exercent ou non un emploi.

PROMOUVOIR L'EMPLOI DES JEUNES

À Bruxelles, l'emploi des jeunes constitue une des priorités de l'action syndicale de la FGTB. Pour de nombreux jeunes, la recherche d'un premier emploi stable constitue aujourd'hui une véritable « galère », qui se traduit trop souvent par *des années d'inactivité, entrecoupées de petits boulots précaires*. La persistance de discriminations ethniques sur le marché du travail renforce encore, particulièrement à Bruxelles, ces difficultés d'accès à l'emploi. Alors que la Flandre est confrontée au vieillissement de sa population, Bruxelles rajeunit. La jeunesse bruxelloise constitue, en ce sens, un atout formidable pour l'avenir de notre système social, que les acteurs économiques et sociaux ne peuvent se permettre de gâcher.

En 2005 et en 2006, en opposition totale avec le mal nommé « Pacte de solidarité entre les générations », visant à allonger les carrières des aînés, nous avons manifesté à Bruxelles, en front commun syndical, pour que des mesures ambitieuses soient prises pour l'emploi des jeunes. Nous avons ainsi forcé les pouvoirs publics et les représentants des employeurs bruxellois à s'y engager, contre l'avis de ceux qui voulaient se limiter à... sanctionner les jeunes chômeurs.

Offrir aux jeunes une première expérience professionnelle

La mesure la plus importante, négociée avec le gouvernement et les patrons bruxellois, vise à proposer aux jeunes qui viennent de quitter l'école d'**acquérir au plus vite une véritable expérience professionnelle, via un premier emploi**. Patrons et syndicats se sont ainsi engagés à relancer les conventions *Premier emploi* (plan Rosetta), qui n'ont jamais vraiment profité aux Bruxellois, et à promouvoir les mesures de formation individuelle en entreprise (FPI/IBO).

Les organisations patronales bruxelloises se sont engagées publiquement à développer ces mesures et à rechercher auprès de leurs membres des offres concrètes de premières expériences professionnelles. Ceci n'est pas anodin.

Pour la FGTB, les Conventions de Premier Emploi (CPE) et les Formations Professionnelles Individuelles en entreprise (FPI/IBO) ne constituent *évidemment pas* le remède


miracle au chômage des jeunes bruxellois. Nous restons évidemment fermement attachés à la norme d'emploi que représente, aujourd'hui encore, le contrat de travail à temps plein et à durée indéterminée. Cette norme, seule à même d'offrir réellement un emploi de qualité et des perspectives d'avenir, doit demeurer notre objectif en matière d'accès à l'emploi des jeunes et des moins jeunes.

Nous devons cependant constater que pour certains jeunes, victimes de parcours scolaires difficiles, puis d'échecs à répétition sur le marché de l'emploi, il importe avant tout de connaître un premier contact avec le monde du travail. C'est dans cet esprit que la FGTB a proposé le développement des contrats de première expérience professionnelle en entreprise et a négocié le *Plan pour l'emploi des jeunes* avec le gouvernement régional et les patrons bruxellois. Il va de soi que nous resterons particulièrement vigilants quant au respect des engagements pris par le monde patronal et surtout au *bon usage* de ces mesures.

Activer et contrôler... les employeurs!

Concernant les mesures d'activation des jeunes, la FGTB de Bruxelles s'est clairement prononcée, notamment lors de son Congrès statutaire du 15 mai 2006, en faveur d'une politique visant à « aider sans exclure »: « (...) *les pouvoirs publics doivent relever les défis du chômage et de l'exclusion, en définissant de nouvelles politiques de « plein emploi ». Dans ce cadre, les mesures d'accompagnement et d'aide à la recherche d'un emploi, les dispositifs d'insertion et de formation, ainsi que l'utilisation de ressources collectives pour créer de nouveaux emplois d'intérêt général ont toute leur utilité, mais à la double condition de respecter la dignité humaine et les acquis sociaux, c'est-à-dire sans exclure, ni précariser l'emploi existant. En outre, ces politiques exigent, à tout le moins, comme préalable, le réinvestissement des pouvoirs publics dans la formation des travailleurs et les politiques de relance de l'emploi. Enfin, il est totalement inacceptable de faire peser sur les travailleurs sans emploi la responsabilité du chômage, ou d'exercer sur eux des pressions, en les menaçant de leur retirer les allocations: de manière générale, ce ne sont pas les travailleurs qui sont indisponibles, c'est l'emploi!* »¹.

1 À noter: la FGTB de Bruxelles a toujours dénoncé l'obligation faite aux chômeurs de signer un « contrat » comme préalable à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement offertes par le service régional d'emploi: ACTIRIS.



En somme, pour nous, l'urgence, aujourd'hui, c'est d'activer... les employeurs, dans leur obligation légale d'engagement de jeunes travailleurs.

Un monitoring du plan Rosetta doit donc être mis en œuvre à Bruxelles ainsi qu'un **véritable système de contrôle des employeurs** qui engagent des jeunes sous CPE, FPI et perçoivent, de ce fait, des aides à l'embauche. Trop fréquemment, en effet, des jeunes se retrouvent à la fin de leur FPI sans contrat de travail alors que l'employeur s'est engagé, lors de la signature du contrat de stage avec le jeune et Actiris, à les employer durant une période au moins égale à la durée du stage...

Lutter contre les discriminations

La lutte contre les discriminations dont nombre de jeunes font les frais doit être poursuivie, avec le concours des Conseillers syndicaux en diversité, dans le cadre de la politique des plans de diversité initiée à Bruxelles. Le cas échéant, si la situation ne s'améliore pas, il faudra recourir systématiquement aux tests¹ de situation pour sanctionner les infractions aux lois anti-discrimination.

Outre la mise en œuvre d'une politique d'expansion économique créatrice d'emplois (voir ci-dessous, *1^{ère} mesure de développement*), la FGTB de Bruxelles revendique, pour promouvoir l'emploi des jeunes :

- **un renforcement des mesures d'accompagnement des jeunes et d'aide à la mise en œuvre de leur projet professionnel, sur une base volontaire;**

- **une attention prioritaire à l'emploi des jeunes dans le cadre des plans de diversité financés par la Région et encadrés par les organisations syndicales;**
- **la poursuite volontariste d'un objectif de 4000 premières expériences professionnelles supplémentaires par an pour les jeunes bruxellois;**
- **un encadrement strict des mesures de premier emploi:**
 - conditionner les aides à l'embauche à l'engagement des jeunes dans des contrats de travail à durée *indéterminée* et au respect, par les entreprises, des obligations légales (respect des temps de formation, des obligations d'embauche liées aux aides...);
 - renforcer les moyens de contrôle dont disposent Actiris et Bruxelles-Formation / VDAB pour veiller au respect de ces obligations;
- **un élargissement des actions de sensibilisation des jeunes, en fin de scolarité (programmes JEEP & JUMP), aux réalités du monde du travail, en ce compris un module de sensibilisation syndicale;**
- **une mobilisation de la solidarité fédérale, via:**
 - la réforme du plan d'accompagnement et de suivi actifs des chômeurs, qui doit être réenvisagé dans la seule perspective d'*aider sans exclure*
 - l'adaptation des plans d'embauche fédéraux et communautaires à la situation des jeunes
 - la promotion de l'emploi des jeunes Bruxellois dans les administrations et les entreprises publiques fédérales.

La lutte contre les discriminations dont nombre de jeunes font les frais doit être poursuivie, avec le concours des Conseillers syndicaux en diversité, dans le cadre de la politique des plans de diversité initiée à Bruxelles.

¹ Un test de situation, dans la matière de l'accès à l'emploi, est une opération de contrôle qui repose sur une mise en scène: un candidat, qui est en fait un inspecteur, sollicite un emploi auprès d'un employeur, dont on examinera le comportement au regard de la législation anti-discrimination. Les tests de situation sont rendus possibles par la loi du 25 février 2003 tendant à lutter contre la discrimination mais les modalités d'application n'ont pas encore été précisées: « La preuve de la discrimination (...) peut être fournie au moyen d'un test de situation qui peut être établi par constat d'huissier » (art 19 § 4). On attend toujours l'Arrêté Royal...

ENCADRER LE DÉVELOPPEMENT DES « BOUTIQUES DE MASSE »

Au nombre des transformations majeures du tissu économique bruxellois constatées, au cours de ces dernières années, par la FGTB, la création de boutiques de masse de plus en plus nombreuses doit retenir toute notre attention. Rappelons qu'il s'agit de ces grandes enseignes (*Carrefour, Delhaize, H&M, Pressshop...*) qui, pour augmenter leur pénétration commerciale, ouvrent, aux quatre coins de la ville, de petites boutiques de quartier. Afin de maximiser leurs profits, elles y exploitent une main-d'œuvre précaire : essentiellement des jeunes, des femmes et des personnes d'origine étrangère. **Aujourd'hui, il est clair que ce phénomène ne se limitera pas au seul secteur du commerce** : il commence à se répandre, insidieusement, dans la plupart des autres secteurs de service. Sont ainsi concernés des secteurs comme la construction, l'Horeca, le nettoyage, le gardiennage, la maintenance. Il s'agit donc bien d'une question transversale, nécessitant une réflexion interprofessionnelle : ces nouvelles formes de sous-traitance et de franchise affectent, certes encore à des degrés divers, l'ensemble des entreprises et du tissu économique de notre Région et exigent une réponse globale.

À terme, il n'est d'ailleurs pas exclu que ce modèle de gestion d'entreprise devienne un modèle majeur de notre système économique. D'ores et déjà, il contribue à la dégradation des conditions de travail dans notre Région.

Et l'on peut craindre que, demain, les jeunes Bruxellois n'aient plus d'autre perspective de travail que de se soumettre à une nouvelle forme d'exploitation, dont les « boutiques de masse » seraient le signe avant-coureur.

On le voit, ces évolutions interrogent fondamentalement notre système de relations collectives de travail.

La dispersion des collectifs de travail par l'existence d'une multiplicité de petits magasins, d'entreprises de petite taille, distinctes mais appartenant à la même enseigne ou au même groupe financier, entraîne une individualisation de la relation de travail, une méconnaissance des règles de droit et des possibilités de défense des travailleurs.

En cas de conflit, l'absence de délégation syndicale empêche, en effet, la construction d'une réaction collective et de revendications communes en faveur des salaires, des conditions de travail, des horaires...

La FGTB de Bruxelles entend dénoncer cette évolution inquiétante de l'économie urbaine, qui appelle une réponse intersectorielle concertée.

Afin de lutter contre l'individualisation des conditions de travail et la mise en concurrence des salariés, la FGTB de Bruxelles préconise :

Au niveau fédéral

- de limiter les possibilités légales de recours aux mécanismes encourageant à la fois **la flexibilité horaire et la flexibilité salariale** (bonus, primes au mérite, temps partiel subi...);
- d'abaisser le seuil pour **la représentation syndicale dans les PME**, en permettant la représentation syndicale dans les plus petites entreprises afin de garantir un contrôle syndical sur ces nouvelles formes d'organisation et de permettre une amélioration des conditions de travail;
- de favoriser le développement des collaborations entre les délégations syndicales d'un même site d'activités et de favoriser **l'existence de délégations syndicales communes à plusieurs magasins ou entreprises franchisées** appartenant à une même enseigne ou à un même groupe financier;
- **de renforcer les moyens de l'inspection sociale** fédérale et d'organiser la responsabilité solidaire des entreprises donneuses d'ordre.

Au niveau régional

- **de renforcer les moyens de l'inspection sociale régionale (police de l'emploi)** et d'améliorer les collaborations entre les différents niveaux d'inspection ainsi qu'entre l'inspection régionale et les centrales syndicales professionnelles;
- **de conditionner les aides à l'emploi, à l'expansion économique et à la revitalisation** des quartiers et des noyaux commerciaux, à l'instauration d'un dialogue social effectif dans les « boutiques de masse ».



CRÉER DES CELLULES DE RECONVERSION EMPLOI-FORMATION

Les mutations industrielles du tissu économique bruxellois et la profonde crise économique que nous connaissons entraînent d'importantes transformations dans l'organisation du travail, ainsi que la multiplication des restructurations et des licenciements.

En application du *Pacte des générations*, la politique fédérale en matière de restructurations est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2006. Un certain nombre de mesures ont dû être concrétisées au niveau régional, comme la mise en œuvre concrète de «cellules pour l'emploi».

À Bruxelles, le gouvernement s'est limité à une application stricte et minimaliste du dispositif fédéral de cellule pour l'emploi, dispositif qui n'apporte pas de véritables nouveautés en termes d'accompagnement des travailleurs licenciés. Il s'agit d'une approche strictement individuelle de l'accompagnement (via l'outplacement), sans implication active des organisations syndicales ni des opérateurs de formation (Bruxelles-formation et VDAB). En outre, le dispositif bruxellois ne prévoit rien pour l'accompagnement des travailleurs victimes d'un licenciement collectif dans le cadre d'une *faillite*.

En Wallonie comme en Flandre, des dispositifs plus ambitieux ont vu le jour, prenant notamment en compte le cas des faillites d'entreprise, impliquant les organisations syndicales et touchant un public plus large que le seul public visé par la loi fédérale.

Pour faire face aux fermetures et aux licenciements collectifs, les travailleurs bruxellois sont donc forts démunis par rapport aux travailleurs flamands et wallons : pas de «cellules de reconversion», comme en Wallonie, ni de «fonds (régional) de fermeture», comme en Flandre ; la seule solution aujourd'hui disponible est le recours... au marché privé de l'outplacement.

On le voit : en cas de restructuration, exposés aux mêmes risques de sanctions pour inactivation de la part de l'ONEm, les travailleurs bruxellois ne bénéficient pas des mêmes aides publiques que leurs camarades des deux autres Régions.

Dans le cadre du *Plan pour l'emploi des Bruxellois*, le gouvernement régional a pris l'engagement de mettre sur pied des cellules de reconversion en cas de licenciement collectif. Ces mesures restent aujourd'hui à exécuter...

C'est pourquoi la FGTB revendique l'adoption d'une ordonnance régionale instaurant de véritables cellules publiques emploi-formation de reconversion professionnelle, avec la participation des organisations syndicales, fondées sur :

- une **approche collective** du reclassement professionnel sur une base volontaire ;
- un partenariat entre ACTIRIS, Bruxelles-Formation, le VDAB et **les organisations syndicales** ;
- une possibilité pour **tous les travailleurs licenciés** de participer à la cellule (aujourd'hui, seuls les plus de 45 ans sont concernés) ;
- un mécanisme d'accompagnement à destination des travailleurs victimes d'un licenciement collectif dans **le cadre d'une faillite** ;
- le dégagement de **moyens complémentaires** de reconversion, à charge tant des pouvoirs publics que des entreprises.

On le voit : en cas de restructuration, exposés aux mêmes risques de sanctions pour inactivation de la part de l'ONEm, les travailleurs bruxellois ne bénéficient pas des mêmes aides publiques que leurs camarades des deux autres Régions.

ACCUEILLIR LES NOUVEAUX TRAVAILLEURS

Capitale de l'Europe et du pays, Bruxelles, dont l'économie repose en grande partie sur les services, attire un grand nombre de travailleurs venus des quatre coins du monde. Plongés le plus souvent dans l'illégalité, ils participent pour une large part à l'essor économique de la Ville.

Dans l'attente d'une décision politique en matière de régularisation de leur situation sur le territoire, bon nombre d'entre eux sont particulièrement exposés à l'insécurité et à l'exploitation.

Pour des raisons humanitaires évidentes, la FGTB revendique, depuis plusieurs années, la régularisation de celles et ceux qui ont des *ancrages locaux durables* dans notre pays. Une telle régularisation aura des implications directes sur la politique régionale. En effet, les travailleurs régularisés auront désormais accès au marché du travail régulier et pourront solliciter les services d'emploi et de formation professionnelle.

Pour les personnes en séjour illégal en Belgique et qui n'auraient pas de tels ancrages locaux durables, mais qui sont en mesure de répondre à des pénuries d'embauche, la FGTB est également favorable à une régularisation, sur base du *travail*. La définition des pénuries de main-d'œuvre doit se faire en concertation entre patrons et syndicats au niveau régional, mais également au niveau sectoriel. La Région peut également activer ses compétences en matière de délivrance de permis de travail pour régulariser certaines situations.

Enfin, si la politique flamande d'«inburgering» produit également ses effets à Bruxelles, il n'y a pas de politique francophone bruxelloise d'accueil et d'intégration des nouveaux travailleurs immigrés. Un certain nombre d'initiatives sont mises en place par le secteur associatif, certaines autorités communales ou structures para-communales, et subsidiées dans divers cadres (cohésion sociale, politique des grandes villes, éducation permanente, etc.), mais sans réelle coordination, au détriment des migrants, peu conscients des aides existantes par manque d'une information structurée et systématique.

Il est indispensable que soit pensée et mise en œuvre une véritable politique coordonnée d'intégration des migrants au niveau régional, dépassant les clivages communautaires et offrant les mêmes possibilités à tous, quelle que soit leur commune de résidence.

Dans cette optique, la FGTB de Bruxelles revendique :

- **la mise en place d'un dispositif ad hoc d'accueil et d'intégration des migrants, à travers :**
 - un développement des aides à la traduction et à l'interprétariat en milieu social, permettant aux primo-arrivants de dialoguer, dans leur langue d'origine, avec les travailleurs sociaux, services médicaux et administrations ;
 - des formations à la citoyenneté et au monde du travail (éducation populaire) ;
 - des cours d'apprentissage du français¹ et du néerlandais ;
- **un accès aux dispositifs d'emploi et de formation : équivalence des diplômes, validation des compétences, orientation professionnelle, aide à la recherche d'un emploi dans l'économie régulière ;**
- **(en cas de demande en ce sens) des aides au retour volontaire, permettant une réinsertion sociale et professionnelle durable dans le pays d'origine.**

Il est indispensable que soit pensée et mise en œuvre une véritable politique coordonnée d'intégration des migrants au niveau régional, dépassant les clivages communautaires et offrant les mêmes possibilités à tous, quelle que soit leur commune de résidence.

1 Il serait souhaitable de mettre en place un dispositif de coordination du secteur du FLE- apprentissage de la langue française par des adultes scolarisés - à Bruxelles. En effet, s'il existe un Plan Bruxellois pour l'Alphabétisation, le secteur du FLE n'a pas fait l'objet d'une politique spécifique. Avec pour conséquences : une multiplicité d'opérateurs, l'absence de cadre de référence commun et de contrôle pédagogique, des niveaux de formation variables parmi les formateurs, peu de formations débouchant sur une certification, etc.



BÂTIR UNE ALLIANCE EMPLOI – ENVIRONNEMENT

La question énergétique se mêle désormais à la question sociale. La hausse du prix des énergies, le mauvais état du parc locatif de logements (particulièrement énergivore) et la libéralisation des marchés de l'énergie¹ constituent autant de causes d'exclusion sociale et de pauvreté.

En ce qui concerne l'électricité et le gaz, pour rappel, lors de l'entrée en vigueur de la libéralisation du secteur, le 1^{er} janvier 2007, d'aucuns prétendaient que les « forces du marché » allaient diminuer les prix et... augmenter la qualité des services. La FGTB n'y a jamais cru et la réalité lui a donné raison.

Lorsque la libéralisation du marché de l'énergie est intervenue en Région de Bruxelles-Capitale, les autorités régionales avaient déjà pu prendre conscience de l'impact d'une telle mesure en Flandre, en termes d'*accès à l'énergie*. Elles ont essayé d'en tirer les leçons et de trouver un compromis entre *libéralisation* des marchés de l'électricité et du gaz et *protection* des consommateurs.

La FGTB a soutenu les mesures de protection des consommateurs bruxellois prévues par l'ordonnance encadrant la libéralisation dans notre région.

Cependant, tant que la fixation des prix finaux sera laissée à l'appréciation du marché, aucune mesure de protection des consommateurs ne sera suffisamment efficace.

De nombreuses études ont montré que l'efficacité énergétique du bâti, en Belgique et en Région bruxelloise, est parmi les moins bonnes au sein de l'Union Européenne.

La rénovation du bâti, et plus particulièrement l'amélioration de son efficacité énergétique, peut être porteuse d'un triple dividende :

- contribuer à rencontrer les objectifs de Kyoto (en investissant dans le secteur de la rénovation énergétique) ;
- améliorer l'accès de tous à l'énergie (par une diminution de la facture énergétique des ménages et des entreprises) ;
- favoriser la croissance et l'emploi (à travers une dynamique associant préoccupations sociales et environnementales).

Alors que près de 50% des ménages éprouvent des difficultés à payer leurs factures de gaz et d'électricité (le poste *énergie* occupe désormais la troisième place dans le budget des ménages, juste après le loyer et l'alimentation²),

l'accès à l'énergie pour tous les ménages bruxellois doit constituer l'une des priorités du prochain gouvernement. La législation actuelle et la protection qu'elle offre aux ménages doivent impérativement être maintenues.

En outre, il est indispensable de répondre aux différents problèmes constatés en termes de transparence des services proposés par les différents fournisseurs : il importe de mieux encadrer leurs pratiques commerciales.

En ces temps de grave crise économique et d'augmentation du chômage, la proposition de la FGTB de Bruxelles d'une grande alliance en faveur de la rénovation énergétique s'impose comme une piste qui permettrait de créer des milliers d'emplois, peu délocalisables et accessibles aux travailleurs bruxellois.

La FGTB demande au niveau régional :

- le développement du service info-énergie, la transparence des factures (lisibilité des contrats) et la garantie du service à la clientèle (la liberté de choisir n'est pas évidente pour les consommateurs non aguerris) ;
- la mise en œuvre d'un plan ambitieux de rénovation énergétique des logements (depuis 2004, la FGTB fédérale et les trois Interrégionales revendiquent la mise en œuvre d'un ambitieux programme de rénovation énergétique du bâti, avec une priorité à donner aux ménages défavorisés, qu'ils soient propriétaires ou locataires) ;
- la diminution des prix de l'électricité et du gaz, pour permettre à chacun de rencontrer ses besoins de base.

À cette fin, la FGTB de Bruxelles propose, au niveau fédéral

- de rétablir le contrôle plénier des tarifs de gaz et d'électricité par la Commission de Régulation de l'Électricité et du Gaz : l'électricité et le gaz sont des produits de première nécessité, de sorte qu'il faut en assurer le contrôle des tarifs et imposer une obligation de transparence dans la formation des prix, sur base d'un contrôle rigoureux et non opposable des prix de revient ;
- de ramener le taux de TVA sur la fourniture d'électricité et de gaz de 21 % à 6 %, tout en faisant financer le coût de cette mesure par le groupe *Suez* qui engrange d'indécents bénéfices.

1 Le passage du statut d'abonné au statut de client en électricité et en gaz.

2 *Ensemble*, journal du collectif *Solidarité contre l'exclusion*, n° 64, décembre 2008 - mars 2009.

AMÉLIORER LA MOBILITÉ

La forte augmentation du trafic automobile constatée ces dernières années en Région bruxelloise menace l'accessibilité et la qualité de la vie en ville. Si aucune mesure réellement ambitieuse n'est prise, les perspectives d'accroissement de la pression automobile risquent d'entraîner et d'accélérer la fuite des habitants et des entreprises vers la périphérie.

La FGTB s'investit depuis longtemps dans la réflexion sur les différentes mesures pouvant être mises en œuvre dans une perspective de mobilité durable. Car les travailleurs et les habitants d'une ville subissent quotidiennement les conséquences que peut générer une mauvaise gestion des transports (perte de temps, mauvaise qualité de vie, stress, coûts financiers...)

En 2002, la FGTB de Bruxelles s'est mobilisée, avec le front commun syndical, en faveur de l'élaboration d'un «Pacte social bruxellois de la mobilité» réunissant les organisations syndicales et patronales et le gouvernement bruxellois. Face au refus persistant des employeurs de s'engager dans un débat de fond sur la mobilité, cet accord n'a jamais pu voir le jour!

L'objectif, certes ambitieux, d'une réduction de la pression automobile de 20 % à l'horizon 2005 n'est donc toujours pas atteint: de nombreuses mesures préconisées dans le cadre du plan *IRIS 1* n'ont tout simplement pas reçu de commencement d'exécution et le nouveau plan, *IRIS 2*, a reporté cet objectif à 2020...

En conséquence:

- le trafic routier n'a pas cessé de croître;
- la vitesse commerciale et la régularité des transports en commun de surface ont continué de se détériorer;
- de nombreux projets favorables à la mobilité douce (itinéraires cyclables, promenades piétonnes...) ont connu un retard considérable.

La logistique urbaine et le transport de marchandises à Bruxelles sont, en outre, un pan de la problématique encore trop peu connu. Pourtant essentielles dans le cadre d'une politique de mobilité durable, ils représentent toujours le parent pauvre des politiques de mobilité bruxelloises.

Pour la FGTB, une politique de mobilité durable est une politique qui poursuit les objectifs suivants:

- garantir et améliorer l'accessibilité de la ville;
- améliorer la qualité de la vie en ville;
- réduire le trafic automobile et la pollution qu'il génère.

Les solutions permettant d'atteindre ces objectifs sont connues depuis de nombreuses années, mais elles butent encore trop souvent sur une absence de coordination entre les différents intervenants (pouvoir régional et communal, sociétés de transport en commun...) et sur l'étroitesse des marges financières dont dispose la Région pour mettre en œuvre des mesures ambitieuses. Aujourd'hui, la Région consacre déjà près d'un quart de son budget à la politique de transports.

La FGTB privilégie une approche *multimodale* de la mobilité: la solution ne pourra venir que d'un ensemble cohérent de mesures, qui intègre les différents modes de déplacement (transports en commun, voiture, vélo...).

Il est cependant clair que des mesures fortes sont indispensables et qu'elles impliqueront la recherche de nouveaux moyens financiers, indispensables à une politique ambitieuse.

De plus, une politique de mobilité en Région bruxelloise doit inévitablement être concertée avec les deux autres Régions et le pouvoir fédéral. Elle ne peut se limiter à favoriser l'accès des navetteurs aux 19 communes. Elle se doit d'envisager et de soutenir également l'accès des Bruxellois aux emplois situés en périphérie.

La FGTB préconise la signature, par les interlocuteurs sociaux et le gouvernement, d'un «pacte social pour la mobilité» reprenant notamment les éléments suivants:



Au niveau fédéral:

- la garantie d'un système de transport gratuit pour les travailleurs dans le cadre de leurs déplacements domicile - travail (via la prise en charge complète des frais par l'employeur et la généralisation du système de tiers-payant à toutes les sociétés de transport et à tous les travailleurs);
- le remplacement de l'avantage fiscal lié aux voitures de société par un soutien fiscal en faveur d'un budget «mobilité multimodale» accordé aux travailleurs.

Au niveau régional:

- l'adoption d'un cadre légal contraignant en ce qui concerne les plans de déplacement pour les entreprises de plus de 50 travailleurs (actuellement limités aux entreprises de plus de 100 travailleurs);
- une amélioration de l'offre et de l'accessibilité des transports en commun (fréquence, régularité, confort...) *avec une attention particulière pour l'accès aux zonings industriels et aux horaires atypiques;*
- une politique tarifaire des transports en commun proportionnelle aux revenus des travailleurs (et gratuite pour les plus précarisés des Bruxellois);
- une politique de prévention et d'information visant des changements comportementaux en matière de mobilité;
- un aménagement de l'espace public favorable à la mobilité douce (parkings vélos, pistes cyclables, aménagements de l'espace public...);
- une attention particulière au développement d'un transport de marchandises privilégiant les modes les plus durables de déplacement (voie d'eau, ferroutage);

– *et, comme en toutes autres matières, la défense et la promotion des services publics de mobilité.*

La FGTB insiste pour que le projet *BILC* du Port de Bruxelles puisse le plus rapidement possible bénéficier d'une liaison avec le réseau de chemin de fer de la SNCB.

En ce qui concerne le RER, il est indispensable de veiller que son développement profite *aussi* aux habitants de Bruxelles et de contrer les éventuels effets négatifs qu'il pourrait engendrer (en accélérant la fuite des ménages à revenus moyens vers la périphérie).

À cet égard, la FGTB demande qu'une attention particulière soit apportée au développement des gares RER en Région bruxelloise, à la coordination de l'offre des différents opérateurs publics de transport et à une politique d'aménagement du territoire conçue en fonction de l'arrivée du RER.

Pour financer la politique de mobilité et vu l'actuelle impasse budgétaire de la Région, la FGTB souhaite une discussion sans tabou sur les enjeux d'un éventuel péage urbain. Si elle ne s'oppose pas de prime abord à ce type de dispositif (qui a pu faire ses preuves dans d'autres grandes villes), elle souhaite que la discussion aborde également les effets néfastes qu'une telle politique pourrait engendrer (fuite des entreprises vers la périphérie, inégalités sociales d'accès au centre-ville, etc.).

MODÉRER LES LOYERS

En Région de Bruxelles-Capitale, l'accès à un logement de qualité à un prix accessible est devenu, depuis déjà de nombreuses années, *très* problématique pour une large frange de la population.

Le logement social ne constitue manifestement pas un recours suffisant pour les ménages bruxellois à faibles revenus: il représente à peine 8% du parc de logements. Dans un tel contexte, il faut des années pour qu'une demande d'obtention d'un logement social aboutisse.

Il n'y a d'ailleurs pas que les ménages à revenus modestes qui sont victimes de cette situation: la crise du logement s'est à présent étendue aux revenus moyens. Selon la dernière enquête de l'Observatoire des loyers en Région de Bruxelles-Capitale (2006), les ménages moyens n'ont plus accès qu'à 21% du marché locatif bruxellois contre encore 38% au début des années 1990. Quant aux ménages les plus pauvres, ils n'ont plus accès qu'à 4% du marché locatif privé.

La crise du logement, induite -entre autres facteurs- par l'augmentation constante du prix des logements, est une *préoccupation majeure de la FGTB de Bruxelles*. Elle pèse, en effet, directement sur le pouvoir d'achat des travailleurs. En somme, toute augmentation salariale, toute revalorisation d'allocation sociale risquent d'être aussitôt «englouties» par les effets de la spéculation immobilière. C'est totalement inacceptable.

La crise du logement, induite par l'augmentation constante du prix des logements, est une *préoccupation majeure de la FGTB de Bruxelles*.

En outre, les effets de l'actuelle crise financière sur le secteur immobilier belge en général et bruxellois en particulier se font déjà ressentir. Le secteur bancaire, malgré l'injection massive d'argent public en sa faveur, pratique dorénavant une politique d'octroi de crédits hypothécaires *très* restrictive. Les futurs candidats acquéreurs, et plus particulièrement les ménages à revenus modestes, déjà fragilisés par la crise économique, éprouvent d'énormes difficultés à obtenir le financement de leur prêt. Là où les banques prêtaient de 100 à 120% des montants d'achat, elles ne prêtent plus que 80%. Désormais, les ménages ne disposant pas d'apport personnel sont, de facto, écartés de l'accès à la propriété...

Pour la FGTB, outre l'amélioration du pouvoir d'achat, l'amélioration des conditions de logement passe par une *politique publique ambitieuse, qui infléchisse le marché immobilier et réponde à la demande croissante de logements sociaux*.



1 Depuis le 4 novembre 2008, le *Fonds du logement* ne couvre plus les prêts pour l'achat de biens mis en vente par les pouvoirs publics.

2 Les «sociale koopwoningen», en Région Flamande et les «logements sociaux acquisitifs», en Région Wallonne, bénéficient déjà du taux de TVA réduit de 6%.

La FGTB revendique :

- **une fiscalité immobilière plus juste, qui :**
 - permette une régulation du marché immobilier ;
 - pénalise la spéculation, via une taxation des plus-values en cas de revente spéculative ;
 - taxe les revenus réels de la propriété via une péréquation cadastrale (qui n'a plus été opérée depuis 1980) et une objectivation des loyers ;
 - favorise les propriétaires pratiquant des loyers objectifs et entretenant leur bien ;
- **la production massive, par les pouvoirs publics, de logements à prix modéré ; il faut une politique dynamique, ce qui suppose le dégagement de moyens financiers suffisants ;**
- **un ensemble de mesures favorisant l'accès à la propriété des personnes à revenus modestes :**
 - rendre à nouveau accessible au financement via les prêts du Fonds du logement l'achat des appartements mis en vente par la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (SDRB)¹ ;
 - développer, auprès du Fonds du logement, une offre de prêt complémentaire de 20 à 30 % du montant de l'acquisition, qui servirait « d'apport personnel » aux ménages n'en disposant pas ;
 - obtenir du gouvernement fédéral l'application du taux de TVA réduit de 6 % sur les logements produits par la SDRB² ;
- **la mise en œuvre effective du Droit de Gestion Publique des logements abandonnés, reconnu depuis 2003 mais toujours inappliqué ;**
- **la mise en place de deux mécanismes inséparables : l'attribution d'une allocation de loyer, couplée à un système efficace d'objectivation et de contrôle des loyers ;**
- **une action publique incitant à la transformation en logements des parties supérieures des commerces, inoccupées ;**
- **une étude d'impact d'une mesure de déductibilité fiscale partielle (IPP) des loyers, dans le but de rétablir l'égalité des citoyens (locataires ou propriétaires) devant l'impôt ;**
- **la mise en place d'une assurance obligatoire et gratuite couvrant les locataires et les propriétaires contre une perte de revenus résultant d'un licenciement ou d'une incapacité de travail (mécanisme existant en Flandre et en Wallonie, pour les propriétaires³).**

Pour la FGTB, outre l'amélioration du pouvoir d'achat, l'amélioration des conditions de logement passe par une politique publique ambitieuse, qui infléchisse le marché immobilier et réponde à la demande croissante de logements sociaux.

1 Depuis le 4 novembre 2008, le Fonds du logement ne couvre plus les prêts pour l'achat de biens mis en vente par les pouvoirs publics.

2 Les « sociale koopwoningen », en Région flamande et les « logements sociaux acquisitifs », en Région wallonne, bénéficient déjà du taux de TVA réduit de 6%.

3 La Région wallonne et Région flamande financent, sous certaines conditions, une assurance pour les particuliers qui contractent un emprunt hypothécaire. Elle permet le remboursement du prêt hypothécaire en cas de perte d'emploi ou d'incapacité de travail.

DÉVELOPPER LES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

La violence de l'économie urbaine a considérablement mis à mal les travailleurs bruxellois dans leur capacité de se loger, de se soigner, d'éduquer leurs enfants, de se déplacer, de se former et de se procurer un revenu par un travail décent et stable.

Les services et les équipements financés par la collectivité sont nombreux en ville: hôpitaux, transports publics, écoles, sociétés de logements sociaux, agence de propreté publique, services d'aide sociale, centres culturels, planings familiaux, espaces publics numériques, etc.

Ils permettent aux Bruxellois d'accéder à un certain niveau de bien-être et de sécurité d'existence, sans distinction de revenu. En outre, ils offrent des opportunités d'emploi à de nombreux travailleurs qui ont bien souvent peu de perspectives de travail dans l'économie de marché.

Mais les besoins à satisfaire restent immenses, tandis que les services et équipements collectifs bruxellois souffrent d'un sous-financement structurel. En outre, la complexité des institutions les fait relever de nombreux niveaux de pouvoirs: l'État fédéral, la Région, les 3 Commissions

communautaires (Cocof, Cocom et VGC), les deux Communautés et les 19 Communes. L'absence d'une véritable coordination les prive d'une planification stratégique globale.

En somme, ils constituent le *patrimoine social* des Bruxellois, un levier essentiel du développement de la ville.

Leur planification stratégique demeure l'une des grandes zones d'ombre des deux premières versions du Plan régional de développement. Il faut donc remettre l'ouvrage sur le métier.

– La FGTB revendique **un réinvestissement public dans de nouveaux services et équipements collectifs**, répondant aux attentes des Bruxellois. Cet important effort financier à consentir ne pourra être supporté par les seuls Bruxellois sur base de leurs revenus propres, dont on connaît la faiblesse. Il doit également être supporté par les retombées financières des efforts consentis en faveur du développement international de Bruxelles et de son attractivité économique. D'une manière ou d'une autre, les acteurs économiques qui profiteront de l'essor de la métropole bruxelloise devront être mis à contribution.





De PARTT

GESTION DE LA VILLE

La FGTB de Bruxelles est particulièrement préoccupée par la capacité, présente et à venir, des pouvoirs publics d'assurer une bonne gestion de la croissance urbaine, en garantissant aux Bruxellois promotion de l'intérêt général, égalité et solidarité.

LA RESTAURATION DE L'ÉTAT DE DROIT

Dégradation de la condition salariale, explosion des boutiques de masse, travail au noir, développement des sous-traitances mafieuses, une bonne partie de ces problèmes pourrait être réglée par... la simple application de la loi.

Cependant, aujourd'hui, chacun est en mesure de constater le sous-investissement massif des pouvoirs publics dans les moyens mis à la disposition du pouvoir judiciaire et des services d'inspection pour faire respecter le droit social. Dans ce cadre, la FGTB a des exigences précises :

- **création d'une véritable police de l'emploi, à laquelle les travailleurs pourraient faire appel en cas de fraude :**
 - renforcer les différents services fédéraux d'inspection sociale et le service d'inspection sociale de la Région de Bruxelles-Capitale, compétent notamment pour l'engagement de la main-d'œuvre étrangère et les activités de mise à disposition des travailleurs ;
 - établir une véritable coopération européenne entre les services d'inspection, avec obligation de résultat en matière de communication des informations ;
 - inspecter systématiquement les opérations de détachement de travailleurs étrangers dans les cas de fourniture de services ;
- **organisation de la responsabilité solidaire des entreprises donneuses d'ordre** pour les obligations sociales et fiscales de leurs sous-traitants ;
- **inclusion, dans les grands marchés publics impliquant des sous-traitances, d'une clause sociale spécifique** imposant aux entreprises qui emportent ces marchés la négociation d'une convention collective du travail couvrant l'ensemble des travailleurs intervenant sur un même périmètre d'exploitation ;
- **rétablissement d'une présomption de contrat de travail** dans les cas de subordination économique où un travailleur se retrouve placé, de fait, sous l'autorité directe d'une entreprise cliente ;
- **instauration de sanctions pénales plus dissuasives pour les employeurs ;**
- **conclusion de conventions de partenariat entre les organisations syndicales et les services d'inspection sociale**, en ce compris le service régional ;
- **encadrement régional très strict du développement du travail intérimaire et des nouvelles formes de mise à disposition de main-d'œuvre** aujourd'hui prévues par la loi ; transparence de ces dispositifs, comme prévu par l'ordonnance régionale relative à la gestion mixte du marché de l'emploi ;
- **conditionnement des aides économiques octroyées par la Région, dans le cadre du *Contrat pour l'économie et l'emploi*, à un renforcement du dialogue social dans les entreprises bénéficiaires, via notamment :**
 - le ciblage des aides économiques vers les entreprises qui pratiquent le dialogue social en leur sein et qui s'engagent, au préalable, à être solidairement responsables du respect de la législation sociale par les sous-traitants ;
 - l'établissement d'une norme du type « iso-social », afin de labelliser les entreprises éligibles de la sorte aux aides publiques ;
 - l'introduction de mécanismes de remboursement des aides en cas de non-respect des engagements en matière de dialogue social et d'emploi durable pour les Bruxellois.



Aujourd'hui, les tribunaux ont tendance à accorder facilement des délais en cas de retard de paiement de cotisations sociales. Or, il est des situations où une seconde chance ne devrait *pas* être accordée, notamment dans le cas des activités de service *qui s'exercent chez des tiers* (dans ce type d'activités, un retard de paiement est toujours signe de *vente à perte*).

Lorsque la vente à perte porte sur des prestations, il faut la sanctionner de manière très dure, par la mise en faillite de l'entreprise et la poursuite des administrateurs. Dans cette hypothèse, la tolérance doit être une tolérance «zéro»: l'entreprise doit pouvoir prouver qu'elle peut assumer toutes ses obligations; à défaut, elle doit être mise en faillite parce qu'elle va forcément poser, pour obtenir du cash flow, des actes de concurrence déloyale qui vont mettre en péril la situation des autres entreprises et donc... de l'emploi.

La même sévérité doit être de mise dès lorsqu'un employeur utilise abusivement des travailleurs «à temps partiel» qui sont, en réalité, des travailleurs à temps plein... *canada dry*. L'auditorat du travail, le parquet en général et les curateurs de faillite doivent poursuivre les administrateurs des entités qui se prêtent à ce type de délinquance.

Les personnes impliquées dans de tels délits doivent être interdites d'entreprise, sauf à s'amender complètement et à repasser des examens concernant la gestion saine d'une entreprise.

La FGTB estime qu'il faut prioritairement contrôler :

- les entreprises de service ;
- les entreprises qui recourent à des temps partiels ;
- les entreprises dont les coûts moyens sont *inférieurs à la moyenne* du secteur d'activité (regroupé par code NACE).

Elle appelle les autorités publiques à contrer certains effets pervers de la loi sur les marchés publics, qui conduit plusieurs services publics, à Bruxelles, à choisir systématiquement, en cas de sous-traitance, l'offre la moins chère, sans considération particulière du respect du droit social...

LE DIALOGUE ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Le modèle social belge s'est construit, au cours du siècle dernier, sur base de l'organisation et de la reconnaissance institutionnelle de la négociation et de la concertation entre représentants des employeurs, des travailleurs et des pouvoirs publics. Ce dialogue produit, en Belgique, des effets de droit pour les travailleurs, via la négociation entre patrons et syndicats de conventions définissant leurs conditions salariales (salaires, temps de travail, sécurité sociale, etc.). En outre, au travers des concertations tripartites, entre patrons, syndicats et gouvernement, il participe également à l'édification d'un certain niveau de consensus quant aux orientations des politiques économiques et sociales (aides aux entreprises, programmes d'emploi, etc.). D'importantes avancées sociales ont été obtenues, dans ce cadre, par le monde du travail.

Ce modèle social, auquel la FGTB est plus qu'attachée, est aujourd'hui mis à mal par des forces conservatrices, prônant la seule liberté d'entreprendre et l'individualisation des relations de travail. En outre, les tenants des thèses ultra-libérales, qui désespéraient de pouvoir démanteler rapidement ce modèle « par le haut », rêvent d'obtenir progressivement gain de cause « par le bas », en saupoudrant le dialogue économique et social fédéral entre les différents niveaux de pouvoir.

Concrètement, la question du travail se discute et fait l'objet d'accords sociaux entre patrons, syndicats et pouvoirs publics, à trois niveaux essentiels :


- au niveau fédéral interprofessionnel, autour des questions du droit du travail, de la sécurité sociale et des relations collectives de travail, dans le cadre du Conseil national du travail et du Conseil central de l'économie ;
- au niveau fédéral sectoriel, au sein des Commissions paritaires des secteurs professionnels¹ ;
- au niveau régional interprofessionnel, autour de la politique de l'emploi, des aides aux entreprises et des normes d'encadrement régional des activités (normes d'environnement, d'urbanisme, etc.) dans le cadre du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale et du Comité bruxellois de concertation économique et sociale.

On pourrait se satisfaire de ce modèle institutionnel, datant déjà d'une vingtaine d'années, qui doit permettre de préserver la solidarité interpersonnelle au plus haut niveau de l'État, tout en rendant possible une meilleure territorialisation des politiques économiques et sociales.

Cependant, les interlocuteurs sociaux bruxellois sont confrontés à des difficultés spécifiques, qui compromettent la pérennité de ce modèle de dialogue économique et social :

- la Région de Bruxelles-Capitale a attendu cette dernière législature pour doter, enfin, le Conseil économique et social d'un cadre minimum de fonctionnement, qui reste très insuffisant au regard des moyens dont disposent ses équivalents flamand et wallon ; elle a longtemps privilégié des instances de concertation hybrides, comme le Conseil régional de développement, la Commission *mobilité*, la Commission *environnement*, le Pacte territorial pour l'emploi, etc. ;
- toutes les questions relatives à l'éducation et à la formation relèvent d'*autres* instances de concertation, assez disparates :
 - le Conseil économique et social flamand pour toutes les aspects néerlandophones (où ne siège aucun représentant de la FGTB de Bruxelles) ;
 - le Comité néerlandophone bruxellois pour l'emploi et la formation (BNCTO), où siègent des représentants des employeurs et des travailleurs bruxellois néerlandophones ;
 - la Commission consultative francophone pour la formation, l'emploi et l'enseignement, où les interlocuteurs sociaux sont minorisés par une forte représentation des opérateurs, publics et privés ;
 - le Conseil économique et social de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, de création récente ;
- Bruxelles connaît une démultiplication des opérateurs communaux (CPAS, agences locales pour l'emploi, maisons de l'emploi, missions locales pour l'emploi) habilités (et ce, de manière de plus en plus large) à activer et mettre au travail, dans l'économie sociale, les sociétés de titres services, les boutiques de masse, etc., les travailleurs sans emploi, parfois sous la « contrainte », en-dehors de tout contrôle paritaire valablement organisé et sans garantie quant aux conditions de cette mise au travail.

1 Il faut ici, bien entendu, tenir compte, en outre, des modalités spécifiques du dialogue social en vigueur dans le secteur *public*.



À terme, le risque est grand de voir cette croissance des instances où les interlocuteurs sociaux sont invités à siéger affaiblir considérablement la capacité des organisations syndicales à défendre valablement l'intérêt des travailleurs bruxellois.

À cela s'ajoutent les velléités de certains de régionaliser de nouveaux pans de compétence fédérale (activation des chômeurs, réductions des cotisations patronales, etc.), ce qui ne ferait qu'aggraver la situation bruxelloise, eu égard aux faiblesses actuelles du dialogue économique et social. Si, d'aventure, le futur gouvernement régional était amené à négocier le transfert de nouvelles compétences fédérales, la FGTB de Bruxelles exige d'ores et déjà que soient menées des concertations parallèles avec les interlocuteurs sociaux bruxellois, afin d'évaluer les impacts spécifiques de ces projets de transferts pour Bruxelles.

Ce modèle social, auquel la FGTB est plus qu'attachée, est aujourd'hui mis à mal par des forces conservatrices, prônant la seule liberté d'entreprendre et l'individualisation des relations de travail.

Particulièrement attentive à l'amélioration des conditions minimales nécessaires à cet exercice indispensable du dialogue économique et social, la FGTB de Bruxelles revendique en outre :

- **un renforcement des moyens alloués au Conseil** économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale (CESRB) ;
- **une extension des compétences du CESRB à certaines matières communautaires** ayant des incidences économiques et sociales (notamment les matières aujourd'hui de la compétence des Commissions communautaires de la Région de Bruxelles-Capitale)¹ et un renforcement des collaborations avec le SERV et le CESRW ;
- **un subventionnement pérenne des organisations représentatives** siégeant au CESRB, afin de leur permettre de participer valablement aux instances du dialogue économique et social ;
- **une réforme des instances consultatives bruxelloises** assurant des missions d'expertise dans le cadre du dialogue économique et social, en vue de les simplifier et de mieux les articuler avec les travaux du CESRB ;
- **la création, au niveau de chaque commune, d'une instance unique de concertation interprofessionnelle locale**, remplaçant toutes les autres instances locales où les interlocuteurs sociaux interprofessionnels sont invités à siéger² et constituée sur le modèle des conseils d'administration des Agences locales pour l'emploi³; cette instance serait ainsi chargée d'encadrer les activités d'emploi du CPAS⁴, de l'ALE, de la Mission locale et de la Maison de l'emploi, de contrôler les conditions de mises au travail dans les projets locaux d'économie sociale, les noyaux commerciaux, les toutes petites entreprises et les boutiques de masse, et de prévenir les éventuels conflits du travail.

1 La Commission communautaire commune (la Cocom), la Commission communautaire française (Cocof) et la Commission communautaire flamande (VGC).

2 Conseils d'administrations des ALE, des missions locales et de certaines maisons de l'emploi, hébergeant les antennes d'ACTIRIS.

3 La moitié des membres du conseil d'administration représentent les employeurs et les travailleurs, l'autre moitié rassemble des représentants de la vie locale.

4 Ici visé dans sa seule compétence de mise en œuvre des articles 60 et 61 de la loi organique sur les CPAS.

LA PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Suite aux réformes institutionnelles de 1988, créant la Région de Bruxelles-Capitale, le développement économique et social de la ville relève de pas moins de **10 niveaux de pouvoir différents** :

- **l'Europe**, qui dispose d'importants pouvoirs supranationaux en matière économique et sociale, mais qui a aussi choisi Bruxelles comme capitale politique et administrative... ;
- **l'État fédéral**, qui a en mains d'importants leviers économiques et sociaux (la politique macro-économique, le droit du travail, la sécurité sociale, la santé...) mais aussi l'intégration sociale, la lutte contre la pauvreté, la politique des grandes villes, la politique des loyers, etc. ;
- **la Région de Bruxelles-Capitale**, qui détient les principaux leviers du développement régional comme l'emploi, l'expansion économique, l'aménagement du territoire, le logement, l'énergie, etc. ;
- **les Communautés flamande et française et les 3 Commissions communautaires bruxelloises** (la Commission communautaire française, la Commission communautaire flamande et la Commission communautaire commune), qui se partagent les matières culturelles et personnalisables : enseignement, culture, aide aux personnes, jeunesse, tourisme, etc. ;
- sans oublier **la Région flamande et la Région wallonne**, qui concourent également au développement « bruxellois », via leurs politiques d'expansion économique dans l'hinterland bruxellois, compte tenu du fait que la métropole économique s'étend *bien au-delà* du territoire régional.

En outre, il convient de ne pas oublier l'importance des **19 communes** qui, afin de mieux prendre en compte les réalités et les besoins des populations locales, exercent bon nombre de compétences à leur niveau.

Chacun de ces niveaux de l'action publique interagit avec tous les autres. En 20 ans, les coopérations institutionnelles se sont heureusement développées, y compris avec les deux autres Régions du pays, notamment en matière de mobilité interrégionale des travailleurs.

Il n'en reste pas moins que, pour les citoyens, les travailleurs et les acteurs économiques et sociaux, il est très difficile de comprendre et (plus encore) de se saisir de cette situation institutionnelle, tout à fait unique en son genre.

Incontestablement, l'initiative publique y perd en cohérence comme en lisibilité. L'évaluation des effets concrets des politiques publiques sur le devenir des Bruxellois est quasiment impossible à réaliser, tant les interactions sont grandes entre les différentes politiques menées.

Certains voudraient procéder à de nouvelles réformes institutionnelles radicales pour simplifier les institutions bruxelloises, transférer à la Région des matières communautaires comme l'enseignement, supprimer les Commissions communautaires, élargir les frontières bruxelloises ou encore créer une nouvelle institution chargée de gérer (cogérer) le développement de la grande métropole bruxelloise : les réformes institutionnelles sont le produit de l'histoire de notre pays, elles ne vont sans doute pas s'arrêter là... En 20 ans d'existence de notre Ville-Région, le fait régional s'est imposé comme une chose acquise. Devenue Région à part entière, malgré cette complexité et l'insuffisance de ses moyens, Bruxelles a progressivement acquis la capacité d'offrir à ses citoyens les moyens d'agir sur leur devenir commun et de construire un projet de ville.

Dans les négociations institutionnelles à venir, la FGTB de Bruxelles sera soucieuse avant toute chose de préserver et de renforcer **les leviers d'un développement à la fois juste et durable** au profit de tous les Bruxellois, **mais aussi** des travailleurs qui, sans y habiter, y travaillent, tout en bénéficiant des multiples autres usages de la ville (éducatif, culturel, commercial, médical, sportif, etc.).

La FGTB de Bruxelles attend du prochain gouvernement régional qu'il :

- élabore **un nouveau plan de développement stratégique de la Région (PRD)**, intégrant tous les leviers, y compris ceux ne relevant pas de ses compétences directes, comme l'enseignement, la culture et l'aide aux personnes, et associant à son élaboration l'Europe, le Fédéral, les deux autres Régions, les communautés, les communes et les acteurs économiques et sociaux ;
- développe **les coopérations avec les Régions flamande et wallonne** pour maîtriser les interdépendances économiques et sociales, éviter les concurrences territoriales anti-sociales et mutualiser les ressources d'expansion ;
- dote la Région **d'outils d'évaluation de ses politiques**.



LA PARTICIPATION DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS

Cette planification du développement régional devra faire l'objet d'une large discussion avec les interlocuteurs sociaux: il devra s'agir d'un véritable *Pacte de croissance urbaine*, porteur d'un juste équilibre entre les aides et les investissements à consentir aux acteurs économiques, la préservation et le développement de l'emploi et des conditions de travail à Bruxelles et la rencontre des besoins sociaux des habitants, au travers d'une politique publique de services et d'équipements collectifs.

La Belgique a accordé, en 2004, le droit de vote aux étrangers non européens pour les élections communales. La FGTB de Bruxelles a salué ce premier pas vers l'égalité des droits; cependant:

- l'exclusion politique sur base de la nationalité est injustifiable;
- le droit de vote et d'éligibilité des étrangers, attribut nécessaire de la citoyenneté, est une condition sine qua non de la cohésion sociale;
- bien que les droits politiques ressortissent des compétences fédérales, Bruxelles est, par la composition de sa population, spécialement concernée par la question du droit de vote des étrangers.
- La FGTB se prononce, aujourd'hui comme hier, en faveur de l'octroi du droit de vote et d'éligibilité, pour tous les niveaux de pouvoir, à tous les étrangers résidant en Belgique depuis au moins 5 années.



LA DÉFENSE DU SERVICE PUBLIC

Le pouvoir d'achat des travailleurs ne dépend pas uniquement du niveau des salaires et des allocations sociales: le développement des services publics joue *un rôle central* dans l'amélioration des conditions de vie et dans la lutte contre les inégalités sociales. En rendant accessibles à la population une série de services essentiels pour l'exercice des droits fondamentaux (santé, logement, éducation, protection sociale, culture, transport, accès à l'eau et à l'énergie...) ou pour la vie en collectivité (infrastructures, administrations, télécommunications...), les services publics constituent un des fondements de notre modèle social. C'est une part des richesses produites qui sont, par ce moyen, redistribuées et mises au service des intérêts *collectifs*.

Or, les services publics sont aujourd'hui au cœur d'une offensive libérale menée au niveau de l'Union européenne: le capital veut faire main basse sur ces secteurs, qui représentent des opportunités de marchés et donc de profits gigantesques, au détriment de la satisfaction des besoins sociaux. Derrière les notions de SIEG (Services d'intérêt économique général) et de SSIG (Services sociaux d'intérêt général), qui tendent à déformer le concept même de «service public», l'UE impose l'idée selon laquelle la loi du marché doit être partout la règle, l'intervention publique, l'exception...

Cette offensive se traduit de différentes manières:

- par l'imposition de politiques de **restrictions budgétaires** (enveloppes fermées...) dans un contexte de besoins croissants, ce qui étrangle les services publics et entraîne tant une dégradation des conditions d'emploi des travailleurs qu'une diminution de la qualité des services offerts à la population (notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé);
- **par l'ouverture à la concurrence de secteurs-clés:** services publics d'emploi, éducation, santé...;
- par la **libéralisation des entreprises publiques** (télécommunications, services postaux, énergie...), qui tend à remplacer des monopoles publics par de grands groupes... *quasi-monopolistiques privés!*, également au détriment de l'emploi, des conditions de travail et de la qualité du service offert (augmentation des prix);
- par le démantèlement des services via la sous-traitance ou la **privatisation des segments et activités les plus lucratifs, la décentralisation** et le glissement progressif d'une planification publique vers une **régulation par le marché;**

- par l'introduction, dans le secteur public et l'administration, de **méthodes de gestion et d'évaluation issues du privé:** objectifs fixés en terme de rentabilité économique, approche «client», augmentation de la tension salariale, rémunération à la performance, multiplication des contractuels au détriment des statutaires...;
- par une conception réductrice du service public, supplanté par la notion de «**service universel**»; la poursuite de l'intérêt général et la lutte pour l'égalité sont négligées, au profit d'une approche minimaliste, basée sur «la fourniture minimale à tous de services de base considérés comme «essentiels»;
- par une conception de l'intervention publique en termes de «**filet de sécurité**»: non pas dans une perspective de prévention par le maintien/amélioration des conditions de vie de tous, mais via une action «correctrice» et ciblée sur «les plus pauvres des pauvres». L'intervention publique n'est conçue, dans cette perspective, que comme un **simple palliatif du marché;** elle doit se limiter à agir lorsque le marché ne le peut/veut pas;
- **par la multiplication des «Partenariats Public-Privé» (PPP)** dans la mise en œuvre, le financement et la gestion de certaines infrastructures collectives et services publics.

Or, une logique marchande et concurrentielle n'est pas compatible avec les principes qui fondent les services publics:

- la **continuité** (le service doit être assuré en permanence sur l'ensemble d'un territoire donné);
- l'**égalité** (par l'accessibilité, la proximité, la gratuité ou une juste contribution nécessitant des compensations tarifaires et des péréquations);
- l'**adaptabilité** (par la prise en compte de l'évolution des besoins pour améliorer la qualité du service);
- la **neutralité** (le service public doit être assuré sans considération des opinions -politiques, religieuses ou philosophiques- des fonctionnaires- des usagers);
- et la **solidarité** (par un financement basé sur la redistribution des richesses).

En outre, les services publics constituent un instrument essentiel pour sauvegarder une maîtrise publique et donc collective des questions stratégiques et un moyen de créer des emplois de qualité, socialement utiles.



C'est pourquoi, la FGTB de Bruxelles revendique:

– des services publics non soumis aux règles de la concurrence par

- un moratoire sur la libéralisation des services publics et une évaluation impartiale et indépendante de ses conséquences sociales, économiques et environnementales;
- l'arrêt immédiat de toute initiative visant à la libéralisation du secteur de la santé, de l'éducation et de la recherche, de la sécurité sociale et des services d'aide et de protection sociales;
- le renforcement des organismes publics bruxellois d'intérêt général: ACTIRIS, Bruxelles formation, SDRB, SLRB, etc.

– un strict encadrement public des Partenariats

Public Privé via:

- le maintien d'un contrôle et d'un suivi publics, mais aussi syndicaux, des projets développés dans le cadre d'un partenariat public-privé;

- une transparence et une évaluation des coûts effectifs à long terme qu'induisent, pour les finances publiques, ces partenariats avec le privé;
- le respect des principes qui fondent les services publics dans la mise en œuvre de projets en PPP;
- un contrôle et une transparence sur les bénéfices engrangés par les prestataires privés, et leur réinvestissement -à tout le moins partiel- dans les projets.

– la restauration de la fonction publique bruxelloise dans ses fondements et ses principes généraux via

la statutarisation de ses agents, en ce compris les ACS, un refinancement massif des infrastructures collectives et des services publics, en recourant, chaque fois que nécessaire, à de nouvelles formes de prélèvements fiscaux sur le capital et le patrimoine.



LES DOSSIERS DE LA FGTB DE BRUXELLES, NUMÉROS DÉJÀ PARUS

- # 10 Développement économique de Bruxelles :
quels enjeux pour les travailleurs ? novembre 2007
- # 9 L'État social actif: un projet pour les travailleurs ? décembre 2006
- # 8 Mutations industrielles et transformation du travail :
quelles perspectives syndicales pour la FGTB de Bruxelles ? février 2006
- # 7 Pas d'avenir pour Bruxelles sans de vrais emplois pour toutes et tous !
Les priorités de la FGTB pour l'économie et l'emploi à Bruxelles. juin 2005
- # 6 Bruxelles : des industries dans la ville ?! janvier 2005
- # 5 Bruxelles, ma belle... Un projet politique et syndical pour Bruxelles. septembre 2004
- # 4 Le service public: une évidence ?
Campagne pour la promotion et la défense des services publics. 1^{er} mai 2004
- # 3 L'exclusion, un boomerang social ?
Campagne Syndicalistes contre l'exclusion. septembre 2003, épuisé
- # 2 L'impunité des multinationales. 1^{er} mai 2003
- # 1 Liberté & Tolérance
Campagne contre le fascisme et le racisme. printemps 2003, épuisé

LES CAHIERS DU MILITANT

- 6 Défendre le droit de grève, combattre pour nos droits 1^{er} mai 2009
- 5 L'emploi des jeunes à Bruxelles décembre 2008
- 4 Égalité de toutes et tous à l'emploi octobre 2007
- 3 Logement et pouvoir d'achat des travailleurs septembre 2006
- 2 La Constitution européenne : pour ou contre ? mars 2005
- 1 L'Égalité de toutes et de tous face à l'emploi décembre 2004

Ces numéros sont téléchargeables sur le site www.fgtbbruxelles.be
ou disponibles sur demande auprès du Bureau d'Études de l'Interrégionale
de la FGTB de Bruxelles au 02 552 03 57 – veronique.bel@fgtb.be

Si vous désirez recevoir nos prochaines publications,
Communiquez-nous vos coordonnées complètes.



fgtboruxelles.be

Editeur responsable: Philippe Van Woyden, 45, rue de Stéede - 1060 Bruxelles / Design: Signalizer.com

Ce dossier a été réalisé par le Bureau d'Études de la FGTB de Bruxelles en collaboration avec la Centrale Culturelle Bruxelloise asbl. / Il a bénéficié de l'appui du CEPAG (Centre d'Éducation Populaire André Genot) et du Service de l'Éducation permanente du Ministère de la Communauté française.

